

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VENDREDI 15 DÉCEMBRE, à 16 h 12, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SEPTIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 11).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Yassine MANGROLIA (arrivé à 16 h 20, avant l'examen des rapports), Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée à 16 h 29, au rapport n° 23/7-003), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN (arrivée à 16 h 35, au rapport n° 23/7-003), Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET (arrivé à 16 h 19, avant l'examen des rapports), Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND (arrivée à 17 h 12, au rapport n° 23/7-008), Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM (arrivée à 16 h 26, au rapport n° 23/7-003), Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY (arrivée à 16 h 22, au rapport n° 23/7-001), Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE (arrivé à 16 h 17, avant l'examen des rapports), Henriette BABET (arrivée à 16 h 17, avant l'examen des rapports), Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (arrivée à 16 h 18, avant l'examen des rapports)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Ibrahim DINDAR		par Gilbert ANNETTE
Dominique TURPIN	pour toute la durée de la séance	par Julie PONTALBA
Karel MAGAMOOTOO		par Geneviève BOMMALAIS
David BELDA	à compter de son départ à 19 h 22, au rapport n° 23/7-025	par Fernande ANILHA
Christelle HASSEN	jusqu'à son arrivée à 16 h 35 au rapport n° 23/7-003	par Jean-François HOAREAU
Benjamin THOMAS	à compter de son départ à 18 h 49, au rapport n° 23/7-019	par Raihanah VALY
Julie LALLEMAND	jusqu'à son arrivée à 17 h 12 au rapport n° 23/7-008	par Jean-Pierre MARCHAU
Aurélié MÉDÉA	pour toute la durée de la séance	par Jean-Max BOYER
Michel LAGOURGUE	à compter de son départ à 19 h 35, au rapport n° 23/7-028	par Noela MÉDÉA MADEN
Wanda YENG-SENG BROSSARD	pour toute la durée de la séance	par Jean-Pierre HAGGAI
Vincent BÈGUE	à compter de l'arrivée de sa mandataire à 16 h 18, avant l'examen des rapports	par Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Jean-Max BOYER a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (44 présents sur 55) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Sur proposition de la maire, les rapports n° 23/7-062, n° 23/7-063 et n° 23/7-064 portant passation de conventions entre la Commune de Saint-Denis, la Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion (SHLMR) et l'Établissement public foncier de la Réunion (ÉPFR) pour l'acquisition foncière et le portage respectivement des terrains cadastrés BH 546, 547 et 548 situés rue Tessan à Sainte-Clotilde pour la réalisation d'opérations de logements aidés ont été inscrits à l'ordre du jour de séance par vote à main levée et à l'unanimité des votants.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de la (l')	rapport n°
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)		partenaire	CAP 23/7-007
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	(titulaire)	délégués / Ville	CROUS (théâtre Vladimir Canter) 23/7-011
- <u>Jean-Max BOYER</u>	(suppléant)		
- <u>Jacques LOWINSKY</u>		parent	Lokal de la Source
- <u>Gilbert ANNETTE</u>		parent	ANVPR
- <u>Philippe NAILLET</u>		parent	ADRIE
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)		partenaire	CAP
- <u>Brigitte ADAME</u>	(présidente)	députée / CINOR	MDEN de la Réunion
- <u>Jean-Max BOYER</u>		employé	
- <u>Éricka BAREIGTS</u>	(présidente)	maire de Saint-Denis	MLN
- <u>Jacques LOWINSKY</u>	(président délégué)	délégués / Ville	
- <u>Raihanah VALY</u>			
- <u>Gérard FRANÇOISE</u>			
- <u>Christèle BEAUMIER</u>			
- <u>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</u>		partenaire	CÉVIF
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)		partenaire	ARCV
- <u>Noela MÉDÉA MADEN</u>		présidente	FJJ
- <u>Geneviève BOMMALAIS</u>		parente	ASD
- <u>Geneviève BOMMALAIS</u>		vice-présidente	ADÉSC
- <u>Marie-Anick ANDAMAYE</u>		parente	BCD
- <u>Arnaud HUGUET</u>		vice-président	OMS de Saint-Denis
- <u>Éricka BAREIGTS</u>		maire de Saint-Denis	CPTS Nord Réunion 23/7-022
- <u>Marie-Anick ANDAMAYE</u>	(titulaire)	délégués/ maire	
- <u>Stéphane PERSÉE</u>	(suppléant)	pour la promotion de la santé	

- Éricka BAREIGTS	(titulaire)	candidats	Conférence régionale...	23/7-024
- Jacques LOWINSKY	(suppléant)			
- Gérard FRANÇOISE		mandataire / Département	SIDR	23/7-035
- Érick FONTAINE		délégué / Ville	SHLMR	23/7-038
- Monique ORPHÉ		délégués / Ville	SODIAC	23/7-039
- Jean-François HOAREAU				
- Virgile KICHENIN				
- Érick FONTAINE		délégué / Ville	SHLMR	23/7-041
- Éricka BAREIGTS		maire de Saint-Denis	AGORAH	23/7-042
- Gilbert ANNETTE		délégués / CINOR	ÉPFR	23/7-043
- Jean-François HOAREAU				
- Julie PONTALBA				
- Benjamin THOMAS				
- Gilbert ANNETTE		délégués / CINOR	ÉPFR	23/7-044
- Jean-François HOAREAU				
- Julie PONTALBA				
- Benjamin THOMAS				
(2) David BELDA		délégué / Ville	SÉDRÉ	23/7-045
- Gérard FRANÇOISE	(PDG)	délégués / CINOR	SODIPARC	23/7-051
- Jean-François HOAREAU				
- Jean-Alexandre POLEYA		délégués / Ville		
- Virgile KICHENIN				
- Jean-Pierre MARCHAU				
- Gilbert ANNETTE		délégués / CINOR	ÉPFR	23/7-062
- Jean-François HOAREAU				
- Julie PONTALBA				
- Benjamin THOMAS				
- Gilbert ANNETTE		délégués / CINOR	ÉPFR	23/7-063
- Jean-François HOAREAU				
- Julie PONTALBA				
- Benjamin THOMAS				
- Gilbert ANNETTE		délégués / CINOR	ÉPFR	23/7-064
- Jean-François HOAREAU				
- Julie PONTALBA				
- Benjamin THOMAS				

CAP
CROUS
ANVPR
ADRIE
CINOR
MDEN...
MLN
CÉVIF
ARCV
FJJ
ASD
ADÉSC
BCD
OMS...

Club Animation Prévention
Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires (théâtre Vladimir Canter)
Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion
Association pour le Développement des Ressources pour l'Insertion et pour l'Environnement
Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
Maison de l'Emploi du Nord de la Réunion
Mission locale Nord
Collectif pour l'Élimination des Violences intrafamiliales
Association réunionnaise des Centres de Vacances
Foyer des Jeunes de Joinville
Archers de Saint-Denis
Association dionysienne d'Éducation sportive canine
Basket Club dionysien
Office municipal des Sports de Saint-Denis

Conférence régionale...
SIDR
SHLMR
SODIAC
ÉPFR
SÉDRÉ
PDG
SODIPARC

Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols
Société immobilière du Département de la Réunion
Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion
Société dionysienne d'Aménagement et de Construction
Établissement public foncier de la Réunion
Société d'Équipement du Département de la Réunion
président directeur général
Société dionysienne de Gestion des Équipements

(1) élue absente / représentée
(2) élu parti au rapport n° 23/7-025

(le mandataire ayant voté en son seul nom propre)

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Michel LAGOURGUE Henriette BABET	arrivés à 16 h 17	
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	arrivée à 16 h 18	avant l'examen des rapports
Arnaud HUGUET	arrivé à 16 h 19	
Yassine MANGROLIA	arrivé à 16 h 20	
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	arrivée à 16 h 22	au rapport n° 23/7-001
Audrey BÉLIM	arrivée à 16 h 26	
Claudette CLAIN	arrivée à 16 h 29	au rapport n° 23/7-003
Christelle HASSEN	arrivée à 16 h 35	
Philippe NAILLET	sorti à 16 h 53 revenu à 17 h 03	au rapport n° 23/7-007 au rapport n° 23/7-008
Brigitte ADAME	sortie à 16 h 58 revenue à 17 h 03	après le vote du rapport n° 23/7-007 au rapport n° 23/7-008
Julie LALLEMAND	arrivée à 17 h 12	au rapport n° 23/7-008
Benjamin THOMAS	sorti à 17 h 30 revenu à 18 h 04	au rapport n° 23/7-008 au rapport n° 23/7-011
Marylise ISIDORE	sortie à 17 h 49 revenue à 18 h 04	au rapport n° 23/7-009 au rapport n° 23/7-011
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 17 h 54 revenu à 18 h 02	au rapport n° 23/7-009 au rapport n° 23/7-011
Joëlle RAHARINOSY	sortie à 17 h 55 revenue à 18 h 08	au rapport n° 23/7-009 au rapport n° 23/7-011
Jean-Alexandre POLEYA	sorti à 17 h 57 revenu à 18 h 29	au rapport n° 23/7-009 au rapport n° 23/7-011
Jean-Max BOYER Jacques LOWINSKY Gilbert ANNETTE (voir élus intéressés : CROUS - Lokal de la Source - ANVPR)	sortis à 18 h 31	au rapport n° 23/7-011 (thématiques : Culturel - Éducation populaire - Handicap/ Intégration/ Discrimination) pour le vote correspondant (lignes : CROUS - Lokal de la Source - ANVPR)
Gilbert ANNETTE	revenu à 18 h 32	au rapport n° 23/7-011 après vote de la ligne « ANVPR »

Philippe NAILLET Brigitte ADAME Jean-Max BOYER (confer supra) Éricka BAREIGTS (présidence assurée par Jean-François HOAREAU) Jacques LOWINSKY (confer supra) Raihanah VALY Gérard FRANÇOISE Christelle BEAUMIER (voir élus intéressés : ADRIE - CAP - MDEN de la Réunion - MLN)	sortis à 18 h 32 revenus à 18 h 33 (hors Éricka BAREIGTS)	au rapport n° 23/7-011 (thématique : Insertion) pour le vote correspondant (lignes : ADRIE - CAP - MDEN de la Réunion - MLN)
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY Noela MÉDÉA MADEN Christelle HASSEN Geneviève BOMMALAIS Marie-Anick ANDAMAYE Arnaud HUGUET (voir élus intéressés : CAP - CÉVIF - ARCV - FJJ - Vivancia océan Indien - ASD - ADÉSC - BCD - OMS de Saint-Denis)	sortis à 18 h 33 revenus à 18 h 35 (hors Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY et Noela MÉDÉA MADEN)	au rapport n° 23/7-011 (thématique : Insertion) pour le vote correspondant (lignes : ADRIE - CAP - MDEN de la Réunion - MLN)
Philippe NAILLET	sorti à 18 h 37 revenu à 18 h 42	au rapport n° 23/7-012 au rapport n° 23/7-014
Éricka BAREIGTS (élue intéressée : MLN)	revenue à 18 h 40	au cours de la présentation du rapport n° 23/7-013
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (élue intéressée : CÉVIF) Noela MÉDÉA MADEN (élue intéressée : FJJ)	revenues à 18 h 42	au rapport n° 23/7-014
Henriette BABET	sortie à 18 h 36 revenue à 18 h 43	au rapport n° 23/7-012 au rapport n° 23/7-014
Guillaume KICHENAMA	sorti à 18 h 36 revenu à 18 h 45	au rapport n° 23/7-012 au rapport n° 23/7-016
Jean-François HOAREAU	sorti à 18 h 42 revenu à 18 h 44	au rapport n° 23/7-014 au rapport n° 23/7-016
Yassine MANGROLIA	sorti à 18 h 42 revenu à 18 h 51	au rapport n° 23/7-014 au rapport n° 23/7-019
Benjamin THOMAS	parti à 18 h 49	au rapport n° 23/7-019 en laissant procuration à Raihanah VALY
Éricka BAREIGTS (présidence assurée par Jean-François HOAREAU) Marie-Anick ANDAMAYE Stéphane PERSÉE (voir élus intéressés : CPTS Nord de la Réunion)	sortis à 19 h 09 revenus à 19 h 10	avant examen du rapport n° 23/7-022 au rapport n° 23/7-023

Éricka BAREIGTS (présidence assurée par Jean-François HOAREAU) Jacques LOWINSKY (voir élus intéressés : Conférence régionale...)	sortis à 19 h 14 revenus à 19 h 23	avant examen du rapport n° 23/7-024 au rapport n° 23/7-028
Sonia BARDINOT	sortie à 19 h 15 revenue à 19 h 25	au rapport n° 23/7-024 au rapport n° 23/7-028
Michel LAGOURGUE	sorti à 19 h 16 revenu à 19 h 30	au rapport n° 23/7-024 au rapport n° 23/7-028
David BELDA	parti à 19 h 22	au rapport n° 23/7-025 en laissant procuration à Fernande ANILHA
Éric DELORME	sorti à 19 h 34 revenu à 19 h 44	au rapport n° 23/7-028 au rapport n° 23/7-034
Michel LAGOURGUE	parti à 19 h 35	au rapport n° 23/7-028 en laissant procuration à Noela MÉDÉA MADEN
Gérard FRANÇOISE (voir élus intéressés : SIDR)	sorti à 19 h 44 revenu à 19 h 45	avant examen du rapport n° 23/7-035 au rapport n° 23/7-036
Érick FONTAINE (voir élus intéressés : SHLMR)	sorti à 19 h 45 revenu à 19 h 46	avant examen du rapport n° 23/7-038 au rapport n° 23/7-039
Monique ORPHÉ Jean-François HOAREAU Virgile KICHENIN (voir élus intéressés : SODIAC)	sortis à 19 h 46 revenus à 19 h 47	avant examen du rapport n° 23/7-039 au rapport n° 23/7-040
Érick FONTAINE (voir élus intéressés : SHLMR)	sorti à 19 h 48 revenu à 19 h 49	avant examen du rapport n° 23/7-041 au rapport n° 23/7-042
Éricka BAREIGTS (voir élus intéressés : AGORAH) (présidence à Jean-François HOAREAU puis à Brigitte ADAME au rapport n° 23/7-043)	sortie à 19 h 49 revenue à 19 h 51	avant examen du rapport n° 23/7-042 au cours du rapport n° 23/7-043
Gilbert ANNETTE Jean-François HOAREAU Julie PONTALBA Benjamin THOMAS (voir élus intéressés : ÉPFR)	sortis à 19 h 51 revenus à 19 h 52 (hors Gilbert ANNETTE et Julie PONTALBA)	avant examen du rapport n° 23/7-043 après vote du rapport n° 23/7-044
Yassine MANGROLIA	sorti à 19 h 51 revenu à 19 h 58	au rapport n° 23/7-043 au rapport n° 23/7-051
Gilbert ANNETTE Julie PONTALBA (élus intéressés : ÉPFR)	revenus à 19 h 55	au rapport n° 23/7-048

G rard FRAN OISE

Jean-Fran ois HOAREAU

Jean-Alexandre POLEYA

Virgile KICHENIN

Jean-Pierre MARCHAU

(voir  lus int ress s : SODIPARC)

sortis   19 h 57

revenus   19 h 58

avant examen du rapport n  23/7-051

au rapport n  23/7-052

Philippe NAILLET

sorti   20 h 02

revenu   20 h 07

au rapport n  23/7-055

au rapport n  23/7-059

Gilbert ANNETTE

Jean-Fran ois HOAREAU

Julie PONTALBA

Benjamin THOMAS

 rick FONTAINE

(voir  lus int ress s :  PFR et SHLMR)

sortis   20 h 09

revenus   20 h 11

avant examen du rapport n  23/7-062

apr s vote du rapport n  23/7-064

OBJET SODIPARC

Rapport des représentants de la Ville de Saint-Denis au Conseil d'Administration pour 2022

La SODIPARC, créée le 30 octobre 1990, est une Société d'Economie mixte locale (SEML) dont le capital social (réparti en 3 750 actions) s'élève à 9 000 000 euros au 31 décembre 2022.

Elle a pour objet :

1. l'étude et la construction pour son compte ou celui d'autrui de parcs de stationnement et de toutes installations commerciales, administratives ou autres qui pourraient y être rattachées ;
2. la vente, la location, la gestion ou l'exploitation par voie, notamment, de concession ou d'affermage desdites constructions ou de toutes autres réalisations de même nature dont la construction n'aurait pas été réalisée par la société et également l'exploitation du stationnement payant sur la voie publique et ses dépendances ;
3. la gestion et l'exploitation de transport en commun de personnes ;
4. tous travaux d'études concernant le constat, le suivi, l'adaptation, le développement et l'évolution de l'offre des besoins en matière de circulation et de déplacements de personnes et de marchandises ainsi que des prestations de services connexes et complémentaires se rapportant à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'exécution – toutes délégations et concessions de services publics ;
5. La formation professionnelle continue.

A cet effet, la société pourra procéder à toutes études, effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, civiles, commerciales ou financières se rapportant aux objets définis ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes.

La direction de la société est assurée par :

- Monsieur Gérard FRANCOISE, président directeur général ;
- Monsieur Nicolas RUPERT, directeur général délégué.

La Commune de Saint-Denis est le 3^{ème} actionnaire de la SEML avec 21 % du capital.

Elle est représentée par :

- Messieurs Virgile KICHENIN et Alexandre POLEYA, au Conseil d'Administration ;
- Monsieur Jean-Pierre MARCHAU, à l'Assemblée générale.

L'article L. 1524-5 du Code général des Collectivités territoriales régissant l'administration et le contrôle des SEML prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance.

L'effectif moyen annuel la SODIPARC s'établit à 321,37 Equivalent Temps-Plein.

Au 31 décembre 2022, elle employait 286 personnels en CDI.

Le bilan économique de la société fait ressortir un résultat net bénéficiaire de 529 190 euros, en baisse de 2 % par rapport à 2021.

	2022	Rappel 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION	34 322 996	31 823 931
Chiffre d'affaires	14 342 825	13 680 960
Subvention d'exploitation	18 747 462	16 970 854
CHARGES D'EXPLOITATION	33 654 040	31 342 484
RESULTAT D'EXPLOITATION	668 956	481 448
RESULTAT FINANCIER	145 064	151 925
RESULTAT COURANT avant impôts	523 352	329 522
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5 838	210 774
RESULTAT DE L'EXERCICE	529 190	540 296

L'activité de la SODIPARC est principalement portée par les deux pôles qui sont :

1. le transport de personnes (Citalis, Papang...)
avec des produits d'exploitation de 30 143 458 euros (y compris 18 747 462 euros de subvention), la branche transport affiche un résultat positif de 259 342 euros contre 19 155 euros en 2021 ;
2. la gestion du stationnement payant
la branche stationnement dont les produits d'exploitation s'établissent à 4 179 537 euros (en hausse de 3 % par rapport à l'année précédente) dégage quant à elle un bénéfice de 269 848 euros ; moitié moins que pour 2021.

A l'avenir, la SODIPARC compte consolider son positionnement et son assise dans les mobilités au travers notamment :

- du lancement d'une offre de Vélos en Libre-Service,
- de la réponse au prochain appel d'offres pour la Délégation de Service Public Citalis,
- du relooking des parcs de stationnement (travaux, équipements supplémentaires...),
- de la modernisation / évolution des modes de paiement dématérialisé ainsi que la gestion des places de stationnement sur voirie.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

OBJET **SODIPARC**
Rapport des représentants de la Ville de Saint-Denis au Conseil d'Administration pour 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°23/7-052 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre MARCHAU - 3ème adjoint au nom des commissions « Ville Ecologique » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(pas de vote)

Prend acte du rapport d'activités 2022 de la SAEM SODIPARC.

RAPPORT D'ACTIVITES

sodiparc 2022

SOMMAIRE

PARTIE 1 – LE GROUPE SODIPARC

I. LE GROUPE SODIPARC.....	5
II. LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE	6
III. ACTIONNARIAT AU 31 DECEMBRE 2022	6
IV. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SODIPARC	7
V. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	8
VI. LES FILIALES ET LES MOYENS.....	9
VII. LES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2022	10
VIII. LES CADRES D'INTERVENTION DE LA SODIPARC	11

PARTIE 2 - L'ACTIVITE TRANSPORT

I. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022.....	14
II. ANALYSE FINANCIERE DE L'ACTIVITE TRANSPORT.....	18

PARTIE 3 - L'ACTIVITE STATIONNEMENT

I. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022.....	21
II. ANALYSE FINANCIERE DE L'ACTIVITE STATIONNEMENT	24

PARTIE 4 - BILAN ECONOMIQUE

I. COMPTE DE RESULTAT	28
II. EVOLUTION DES RESULTATS ET DES PERFORMANCES	30
III. ETAT DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES	32
IV. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	33
V. DEPENSES SOMPTUAIRES	33
VI. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	33
VII. EVOLUTION DE LA STRUCTURE FINANCIERE DE SODIPARC DE 2017 A 2022	34
VIII. BILAN DE LA SOCIETE SODIPARC.....	35

PARTIE 5 - RAPPORT DE GESTION DES COMPTES CONSOLIDES

I. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	37
II. AUTRES INFORMATIONS.....	39
III. LES PERSPECTIVES	39
IV. ACTIVITES ET RESULTATS DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2022	40
V. EVOLUTION DE LA STRUCTURE FINANCIERE DU GROUPE.....	41
VI. LES PERFORMANCES DU GROUPE EN CHIFFRES EN 2022	41

PARTIE 6 - BILAN SOCIAL

I. CONTEXTE : MOBILITE INTERNE ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES.....	43
II. POLITIQUE D'INSERTION SOCIALE ET ENTREPRISE APPRENANTE	44
III. RESSOURCES HUMAINES.....	45
IV. INSTANCE REPRESENTATIVE DU PERSONNEL ET DIALOGUE SOCIAL	46
V. ACCORDS D'ENTREPRISE ET MESURES SOCIALES.....	48
VI. INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES -HOMMES.....	50
VII. LA FORMATION EN 2022.....	54
VIII. LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX	63

PARTIE 7 - PERSPECTIVES APRES 2022



Le groupe *sodiparc*

I. LE GROUPE SODIPARC

DATE DE CREATION : 30 Octobre 1990
SIEGE SOCIAL : 14 Rue Gabriel de Kerveguen - 97490 SAINTE-CLOTILDE
FORME JURIDIQUE : Société Anonyme d'Economie Mixte Locale
Code APE 4931Z - N°SIRET : 37999473400042
CAPITAL SOCIAL : 9 000 000 €

Le capital de la SODIPARC a été augmenté par incorporation de réserves à hauteur de 8 000 K€ sur décision de l'AGE du 19 juin 2019. Le nombre de titres ne change pas et la valeur unitaire passe de 266.67 € à 2 400 €.

La SAEM SODIPARC a pour objet :

1. L'étude et la construction pour son compte ou celui d'autrui, notamment sous le régime de la concession, de parcs de stationnement et de toutes installations commerciales, administratives ou autres qui pourraient y être rattachées.
2. La vente, la location, la gestion ou l'exploitation par voie, notamment, de concession ou d'affermage desdites constructions ou de toutes autres réalisations de même nature dont la construction n'aurait pas été réalisée par la Société et également, l'exploitation du stationnement payant sur la voie publique et ses dépendances.
3. Tous travaux d'études concernant le constat, le suivi, l'adaptation, le développement et l'évolution de l'offre des besoins en matière de circulation et de déplacements de personnes et de marchandises ainsi que toutes prestations de services connexes et complémentaires se rapportant à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'exécution - Toutes délégations et concessions de services publics.
4. La formation professionnelle continue. A cet effet, la société pourra procéder à toutes études, effectuer toutes opérations, mobilières et immobilières, civiles, commerciales ou financières se rapportant aux objets définis ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes.

II. LE PÉRIMÈTRE DU GROUPE

Le groupe SODIPARC se compose de la mère et trois filiales : la SARL TAXINOR et la SAS HOIPARK et la SAS ETOI'L.

La SODIPARC détient par ailleurs 26% de la SCI RIEUL, propriétaire d'un ensemble immobilier situé rue Félix Guyon à Saint-Denis.

La SODIPARC détenait également jusqu'à décembre 2021 3 % du capital de SAEM ESTIVAL.

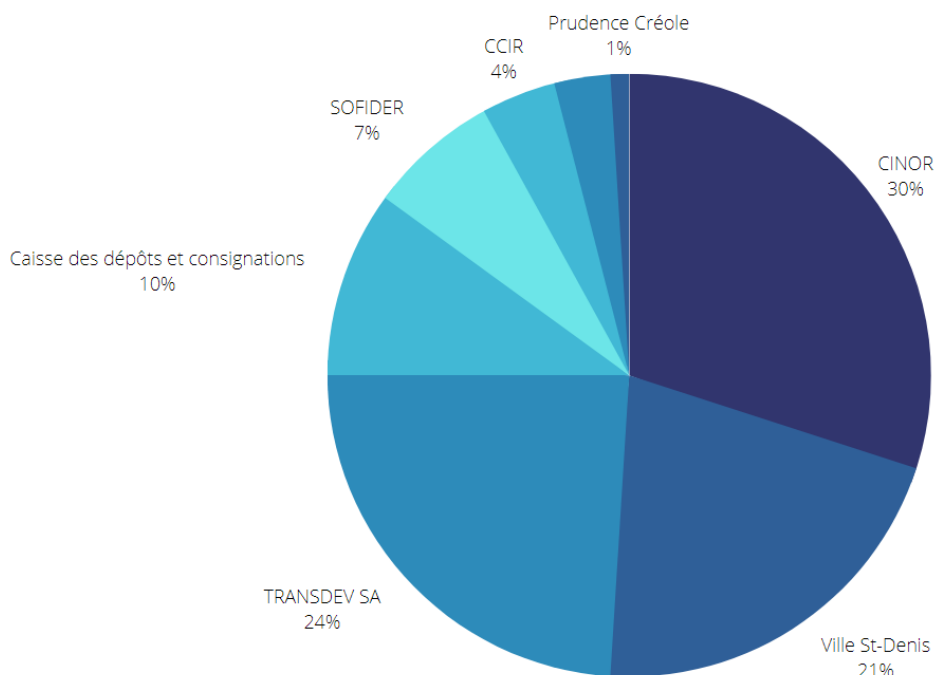
Les activités de ces 2 entités ne rentrent pas dans le périmètre consolidé du groupe.

III. ACTIONNARIAT AU 31 DECEMBRE 2022

Les actionnaires de la SODIPARC possèdent 3 750 actions, réparties de la manière suivante :

la CINOR	30%	2 700 000 €	1 125 actions
La Ville de Saint-Denis	21%	1 872 000 €	780 actions
TRANSDEV SA	24%	2 138 400 €	891 actions
La Caisse des Dépôts et Consignations	10%	909 600 €	379 actions
La SOFIDER	7%	648 000 €	270 actions
La Chambre C. de l'Industrie de la Réunion	4%	360 000 €	150 actions
La Caisse d'Épargne (*)	3%	240 000 €	100 actions
Prudence Créole GFA	1%	132 000 €	55 actions

() après sa fusion absorption de la Banque de la Réunion.*



En 2022, les représentants des actionnaires siégeant aux Assemblées Générales sont :

- Monsieur **Jean-François HOAREAU** pour la **CINOR**
- Monsieur **Jean Pierre MARCHAU** pour la **Ville de Saint-Denis**
- Monsieur **Imran ALIBHAYE** pour **Transdev SA**
- Monsieur **Jean-Marie BASSOUAMINA** pour la **Caisse des Dépôts et Consignations**
- Monsieur **Fabien De TOLEDO** pour la **SOFIDER**
- Monsieur **Johnny GRINDU** pour la **C.C.I.R.**
- Monsieur **André AUZET** pour la **Caisse d'Épargne et BR**
- Madame **Florence CESMAT** pour la **Prudence Créole GFA**

IV. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SODIPARC

Le Conseil d'Administration actuel de la SODIPARC est présidé par Monsieur Gérard FRANCOISE élu le 03 août 2020, Président Directeur Général de la SODIPARC.

Les membres du Conseil d'Administration sont :

- Monsieur **Gérard FRANCOISE** - CINOR
- Madame **Marie Line SOUBADOU** - CINOR
- Monsieur **Serge ALPOU** - CINOR
- Monsieur **Virgile KICHENIN** - Commune de Saint-Denis
- Monsieur **Alexandre POLEYA** - Commune de Saint-Denis
- Monsieur **Imran ALIBHAYE** - TRANSDEV SA
- Monsieur **Johnny GRINDU** - C.C.I.R.
- Monsieur **Jean-Marie BASSOUAMINA** - Caisse des dépôts et des consignations

V. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Direction Générale est assurée par :

- Monsieur Gérard FRANCOISE, Président Directeur Général
- Monsieur Nicolas RUPERT, Directeur Général Délégué

Ces 2 mandataires sociaux ont exercé par ailleurs des mandats et des fonctions comme suit durant l'exercice :

- Monsieur Gérard FRANCOISE est :
 - Administrateur au sein de la Mission Locale Nord, de la TERRITO'ARTS et de la SPL EDEN
 - Représentant de la Ville de Saint-Denis au sein des Assemblées Générales de la NORDEV
 - Président de la SAS HOIPARK
- Monsieur Nicolas RUPERT est représentant de la SODIPARC au sein de la filiale TAXINOR

Monsieur Nicolas RUPERT n'occupe plus le poste de Censeur au sein de la SEM ESTIVAL à la suite de la transformation de la SEM en SPL ; la SEM ESTIVAL ayant procédé au rachat des parts à la SODIPARC.

Il n'existe pas par ailleurs de conventions intervenues directement ou par personne interposée, entre d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % et une filiale de la SODIPARC, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice est le suivant : Il n'existe pas de limitation de pouvoirs de la Direction Générale.

VI. LES FILIALES ET LES MOYENS

1. SARL TAXINOR

TAXINOR est détenue à hauteur de 81 % par SODIPARC. Cette société dédiée à l'exploitation de lignes de bus agissait historiquement sur le réseau CITALIS en sous-traitance de la SODIPARC. Depuis 2016, en co-traitance au sein du groupement titulaire du contrat de DSP Transport, elle confie en sous-traitance les services des lignes à divers taxiteurs.

La plupart de ces taxiteurs sont actionnaires de la Sarl et sont liés à la structure TAXINOR par un contrat de prestations de service. La gérance de cette structure est assurée par Monsieur Souresh ASSABY depuis 2020.

2. SAS HOIPARK

La SAS HOIPARK a été créée en 2011 pour assurer le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement public du Centre Hospitalier Félix Guyon à Saint-Denis. Cette SAS porte le contrat de concession conclu avec le CHU pour une durée de 25 ans. L'exploitation de ce parking est assurée depuis novembre 2013 par la SODIPARC.

Depuis fin 2014, la SODIPARC est l'unique actionnaire de cette SAS qu'elle préside. Pour la représenter et assurer la Présidence de cette SAS le Conseil d'Administration de la SODIPARC a désigné Monsieur Gérard FRANCOISE le 03 août 2020 pour assurer cette fonction.

3. SAS ETOI'L

La SAS ETOI'L est détenue à 46% par SODIPARC. L'activité de cette société est l'exploitation et la maintenance de la ligne PAPANG, téléphérique urbain de SAINT-DENIS. Elle a été créée le 21/09/2021 et son activité commerciale a débuté le 15/03/2022.

VII. LES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2022

Aucun salarié n'est employé par les 2 filiales TAXINOR et HOIPARK

Les effectifs en CDI au 31 décembre 2022 se décomposaient comme suit :

Catégorie	Effectif
Encadrement	21
Administratif	24
Exploitation commerciale	53 dont 20 contrôleurs
Conducteur-receveur	111
Conducteur-Accompagnateur	12
Entretien Maintenance	36
Stationnement	29
TOTAL	286

L'effectif moyen annuel de la SODIPARC pour l'année 2022 s'établit à 321,37 équivalents temps plein.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué en tant que mandataires sociaux ne sont pas comptabilisés dans les effectifs.

VIII. LES CADRES D'INTERVENTION DE LA SODIPARC

1. CONTRATS DE DSP AVEC LA CINOR : GESTION ET EXPLOITATION DU RESEAU CITALIS

La SODIPARC est mandataire du Groupement Momentané d'Entreprises constitué pour répondre aux enjeux de la Délégation de Service Public dévolue par la CINOR, et qui porte sur la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs dénommé CITALIS desservant les communes de Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne.

Le GME TENOR est titulaire d'un contrat de Délégation de Service Public qui court depuis le 1er février 2016 et sera mené à terme jusqu'au 31 janvier 2024.

2. LE GROUPEMENT TENOR

Le groupement conjoint (TENOR), composé de SODIPARC (mandataire solidaire), TRANSDEV OUTRE-MER, TAXINOR, Les CARS MARDE, SETCOR, STOI, VNM TRANSPORTS, est titulaire de la convention de Délégation de Service Public.

La SODIPARC, mandataire, représente le groupement solidaire dans toutes ses relations entre les tiers et la CINOR. Ainsi, elle assure la coordination de ce contrat de DSP confié par délibération en Conseil Communautaire de la CINOR du 23 décembre 2015.

Les négociations entamées depuis 2018 sur, d'une part, la régularisation liée aux modifications intervenues sur le réseau dès le 15 mai 2016, et d'autre part sur les programmes d'investissements, ont abouti à la signature de l'avenant n°3. Ce dernier a pris effet à la date du 21 mai 2021.

3. CONTRAT DE DSP AVEC LA VILLE DE SAINT-DENIS : STATIONNEMENT PAYANT

La SODIPARC assure depuis le 1er août 2006, la gestion du stationnement payant à Saint-Denis dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public conclu pour une durée de 25 ans. Elle gère le stationnement payant sur la voirie et exploite plusieurs ouvrages publics de stationnement et aussi privés, situés dans le centre-ville de Saint-Denis. Cette activité est exploitée sous la marque commerciale CITYPARK. Celle-ci intègre depuis le mois de janvier 2018, la mission de contrôle et de suivi administratif du contentieux liée à la dépenalisation du stationnement et ce pour une durée de trois ans. Cette mission a été reconduite pour 3 ans en septembre 2021.

4. AUTRES CONTRATS

En décembre 2018, la SODIPARC a été désignée par la Ville de Saint-Paul mono-attributaire de l'accord portant sur la maintenance et la collecte des droits de stationnement automobile des horodateurs. Cet accord porte sur une durée d'un an renouvelable trois fois.

La SODIPARC remplit depuis 2020, et ce, pour 2 ans, un contrat de prestation d'assistance technique et d'aide à l'exploitation pour le groupe CLINIFUTUR sur les parcs

de la Clinique de Sainte-Clotilde et de la Clinique des Orchidées au Port.

Le contrat remporté en 2017, en co-traitance avec Transdev Services Réunion pour l'exploitation de l'équipement du pôle d'échanges et du parc-relais régional de DUPARC à Sainte-Marie arrive à échéance en 2022.

Depuis 2020, la SODIPARC gère la maintenance et l'entretien des horodateurs de la Ville du Tampon.

5. AUTRES CADRES CONTRACTUELS DES FILIALES

- **LA SAS HOIPARK**

HOIPARK est détenue à 100% par SODIPARC. L'objet de cette société est le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement ouvert au public au Centre Hospitalier Félix Guyon à Saint-Denis.

Le contrat de concession a été conclu en 2011 pour une durée de 25 ans entre le CHU et HOIPARK. L'exploitation de ce parking est assurée par SODIPARC.

- **LA SARL TAXINOR**

Cette SARL assume des missions de co-déléguataire de la DSP au sein de TENOR.

- **LA SAS ETOI'L**

La ligne PAPANG est exploitée par la société ETOI'L qui rassemble l'expertise du groupe POMA, leader français du transport par câble, d'ISR, spécialiste local dans la maintenance des systèmes téléportés et de la SODIPARC.

La SODIPARC a pour mission :

- L'assistance administrative : fonctions supports RH et comptable (élaboration des contrats de travail, bulletin de paie, tenue de la comptabilité, gestions des flux de trésorerie...)
- La communication avec les usagers (campagne de communication)



L'activité transport

I. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022

L'année 2022 a connu une amélioration des recettes par rapport à l'année antérieure, cependant les chiffres sont en deçà des résultats avant Covid.

1. Ligne PAPANG

Elle a été principalement marquée par le lancement du téléphérique le 15 mars et l'intégration de la ligne PAPANG au réseau Citalis. Des adaptations de l'offre existante ont été réalisées pour accueillir cette nouvelle ligne sur le réseau et notamment la création de la ligne 1 sur le TCSP mais également le déploiement d'un service de Transport à la demande en renforcement des lignes 24B et 25A.

Le délégataire a déployé des brigades des stations afin d'informer les usagers sur l'utilisation de ce nouveau mode de transport, les accompagner et les rassurer.

Plus de 50 collaborateurs ont participé aux brigades rémunérées par la SODIPARC, de moyenne quotidienne.

2. Prévention drogues et alcool – Contrôle

Lors de l'année 2022, plusieurs campagnes de sensibilisation se sont tenues contre les addictions au tabac chimique, aux drogues et à l'alcool. Dans ce même contexte, plusieurs contrôles d'alcoolémie et de stupéfiants inopinés ont été réalisés par les Forces de l'Ordre.

3. SAEIV

La société SPEC, en charge du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs, a été mise en liquidation. Cela impacte considérablement la régularité des lignes sur le réseau.

Le délégataire a fait l'acquisition d'un plan de sauvegarde auprès de SPEC qui permet au réseau de garder une aide à l'exploitation en mode dégradé en attendant de trouver une solution plus efficace et pérenne.

4. Service CITYKER

Un nouveau service nocturne CITYKER a été déployé afin de permettre aux PMR de sortir une fois par mois au-delà des horaires de service.

Dans l'esprit de permettre l'inclusion des personnes autrement capables, une fois par mois le délégataire organise une journée à thème en faveur de la clientèle de CITYKER.

Le service est en souffrance par le vieillissement du parc de matériel roulant.

Indicateurs activité contrôle 2022

Les principaux indicateurs de l'activité contrôle en 2022 sont :

	2021	2022	Tx. Evol.
Nb de bus contrôlés	56 018	47 063	-16%
Nb de Personnes contrôlées	1 155 762	1 014 711	-12,2%
Nb de Voyages réseau	17 915 076	18 945 531	5,8%
Taux de contrôle	6,45%	5,36%	
Nb d'infractions	19 573	17 384	-11%
Nb d'infractions soldées	7 447	7 132	-4%
Taux de recouvrement	38,05%	41,03%	
Nb PV réglés sur place	3 128	2 708	-13%
Taux de recouvrement immédiat	15,98%	15,58%	
Nb PV soldés en agence	2 247	1 817	-19%
Taux de recouvrement en agence	11,48%	10,45%	
Mt réglé sur place	104 080	99 610	-4%
Mt réglé en agence	66 050	51 284	-22%
Recette PV (€TTC)	179 556 €	170 948 €	-5%

Les statistiques du contrôle en 2022 relèvent d'une réelle performance de l'équipe CMS. Le taux de recouvrement des PV est effectivement historiquement élevé.

La volonté précitée de TENOR de transformer les fraudeurs en clients se traduit par ce taux de recouvrement : 4 procès-verbaux sur 10 sont payés par les fraudeurs en 2021.

De plus, les objectifs fixés aux contrôleurs rassemblent tous les indicateurs du service, intéressant chacun des contrôleurs à la réalisation des objectifs communs.

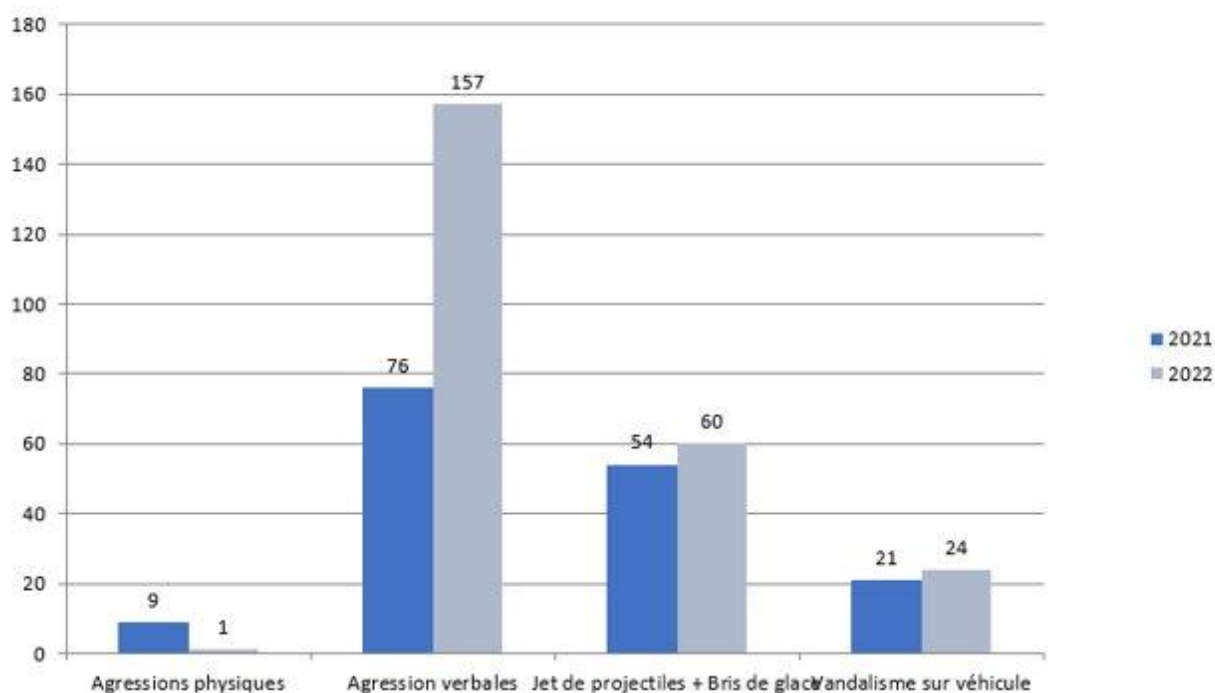
Enfin, la possibilité de payer en ligne les procès-verbaux a également participé à l'amélioration significative du taux de recouvrement.

5. L'insécurité sur le réseau CITALIS

	Agressions physiques	Agressions verbales	Jet de projectiles + Bris de glace	Vandalisme sur véhicule	Total
2021	9	76	54	21	160
Janvier	0	6	2	3	11
Février	2	4	4	2	12
Mars	0	4	16	1	21
Avril	0	2	7	1	10
Mai	0	7	3	2	12
Juin	0	5	2	2	9
Juillet	2	4	1	0	7
Août	2	7	2	1	12
Septembre	2	12	5	3	22
Octobre	1	9	5	2	17
Novembre	0	9	7	4	20
Décembre	0	7	0	0	7
2022	1	157	60	24	242
Janvier	0	16	12	0	28
Février	0	13	2	1	16
Mars	1	12	3	1	17
Avril	0	20	5	1	26
Mai	0	14	7	3	24
Juin	0	8	4	5	17
Juillet	0	10	4	2	16
Août	0	17	4	2	23
Septembre	0	9	3	1	13
Octobre	0	12	9	7	28
Novembre	0	7	7	1	15
Décembre	0	19	0	0	19

Les agressions comprennent les agressions entre voyageurs, les agressions orales envers les conducteurs et les contrôleurs, les agressions physiques envers les conducteurs et les contrôleurs. Le vandalisme sur véhicules comprend entre autres les tags, les graffitis, les lacérations.

Evolution des indices d'insécurité et des incivilités sur le réseau CITALIS



Les statistiques de l'insécurité sur le réseau CITALIS se sont particulièrement dégradées en 2022, il convient cependant de prendre en compte un facteur ayant considérablement influé sur ces chiffres : le nombre de managers de proximité déployés sur le réseau était de 6 en 2022 contre 4 en 2021. Le nombre de signalements s'est donc amélioré étant donné la disponibilité des agents.

II. ANALYSE FINANCIERE DE L'ACTIVITE TRANSPORT

Le résultat net 2022 de l'activité Transport s'élève à +259K K€ (soit une augmentation de 1454%).

1. RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation 2022 s'élève à +312 K€ et est donc en augmentation par rapport à l'exercice 2021 qui atteignait à -175 K€.

2. EVOLUTION DES PRODUITS D'EXPLOITATION ET DES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation s'élèvent à 29 831 K€ sur 2022 contre 27 960 K€ en 2021 (soit une augmentation de 1 871 K€).

Cette augmentation s'explique essentiellement par les variations des postes suivants :

- Les dotations aux provisions pour risque et charge : - 244 K€,
- Les dotations aux provisions immobilisations : + 272 K€ (acquisition bus)
- Les achats de matières premières : + 482 K€ (liés à la hausse du coût du gasoil)
- La masse salariale : + 1 418 K€ dû :
 - à l'augmentation salariale
 - à la prime d'intéressement
 - à la prime PPV
- Les charges sociales : - 114 K€.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 30 143 K€ sur 2022 contre 27 785 K€ en 2021 (soit une augmentation de 2 358K€). Cette augmentation s'explique essentiellement par l'augmentation du poste subventions d'exploitation pour + 1 777 K€.

3. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est de -58 K€ pour l'exercice 2022 contre - 54 K€ pour l'exercice 2021, soit une amélioration de 8 %.

4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est de +6 K€ sur 2022 contre +211 K€ pour l'exercice 2021, soit une baisse de 205 K€. Ce résultat est lié principalement à l'étalement de la TVA non perçue sur les bus achetés en 2017 et 2018. La quote-part 2022 atteint 61 K€.

5. RESULTAT NET

Le résultat net après impôt et participation est bénéficiaire. Il s'élève à + 259 K€. Il n'y a pas d'impôt sur les Sociétés, le résultat fiscal du groupe (SODIPARC/HOIPARK) est déficitaire. Ce résultat net de l'activité Transport représente +49% du résultat net de la société.

COMPTES DE RESULTAT DE L'ACTIVITE TRANSPORT	2021	2022	Variation N /N-1
Ventes de marchandises	-	-	
Production vendue de biens	-	-	
Production vendue de services	9 763 559	10 199 719	4%
CHIFFRES D'AFFAIRES	9 763 559	10 199 719	4%
Production stockée	-	-	
Production immobilisée	-	-	
Subventions d'exploitation	16 970 854	18 747 462	10%
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	935 839	1 065 247	14%
Autres produits	114 613	131 030	14%
PRODUITS D'EXPLOITATION	27 784 866	30 143 458	8%
Achats de marchandises (et droits de douanes)	-	-	
Variations de stock de marchandises	-	-	
Achats de matières premières et autres approvisionnement	2 748 953	3 293 852	20%
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	- 435	- 63 494	-14486%
Autres achats et charges externes	5 249 250	5 216 834	-1%
Impôts, taxes et versements assimilés	884 072	897 666	2%
Salaires et traitements	11 223 819	12 641 369	13%
Charges sociales	4 791 608	4 678 410	-2%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 801 546	2 073 388	15%
Dotations aux provisions immobilisations	-	-	
Dotations aux provisions sur actif circulant	41 148	74 493	81%
	-	-	
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 163 510	919 507	-21%
Autres charges	56 823	99 090	74%
CHARGES D'EXPLOITATION	27 960 294	29 831 115	7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 175 428	312 343	278%
BENEFICE ATTRIBUE ou PERTE TRANSFEREE	-		
PERTE SUPPORTEE ou BENEFICE TRANSFERE	-		
Produits financiers de participation	-	540	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	413		-100%
Autres intérêts et produits assimilés	-		
Reprises sur provisions et transfert de charges	194		-100%
Différences positives de change	-	-	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	16 999	87	-99%
PRODUITS FINANCIERS	17 605	627	-96%
Dotations financières aux amortissements et provisions	-		
Intérêts et charges assimilées	71 856	59 178	-18%
Différences négatives de change	-	-	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	
CHARGES FINANCIERES	71 856	59 178	-18%
RESULTAT FINANCIER	- 54 251	58 551	-8%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	- 229 678	253 792	210%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	349 158		-100%
Produits exceptionnels sur opérations en capital	92 294	60 794	-34%
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	441 453	60 794	-86%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	215 930	43 502	-80%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	15 000	11 743	-22%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	230 930	55 245	-76%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	210 523	5 549	-97%
Participation des salariés	-		
Impôts sur les bénéfices	-	-	
	-		
TOTAL DES PRODUITS	28 243 924	30 204 879	7%
TOTAL DES CHARGES	28 263 080	29 945 538	6%
BENEFICE OU PERTE – ACTIVITE TRANSPORT	- 19 155	259 342	1454%



L'activité stationnement

I. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022

Au cours de l'année 2022, les prestations réalisées au titre de la Délégation de Service de la Ville de Saint Denis se sont poursuivies.

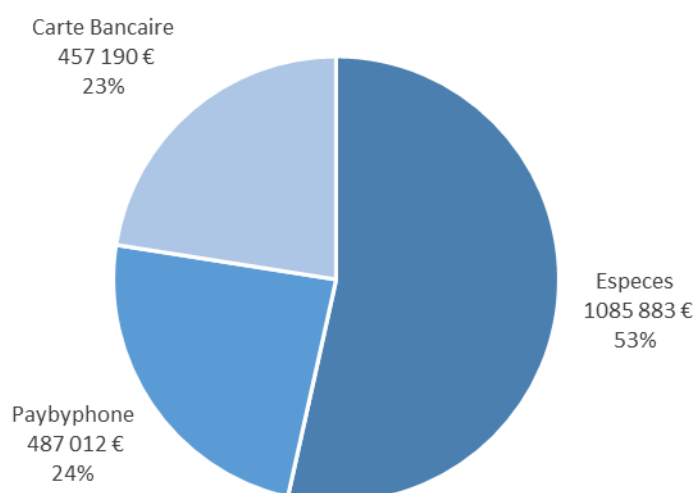
Cette année a été l'année d'amorçage de futurs projets, de renouveau mais aussi d'innovations qui verront le jour en 2023.

La marque du stationnement CITYPARK évolue avec la refonte du site internet. Nos équipes se sont mobilisées pour proposer un tout nouveau site dédié au stationnement en ligne avec une meilleure ergonomie et une indication en temps réel des places disponibles dans nos parkings.

Soucieux du bien-être au travail, la Direction a décidé de mettre à disposition 3 nouvelles trottinettes électriques dédiées au service. Une nouvelle acquisition plus performante et mieux adaptée au terrain et au travail des collaborateurs.

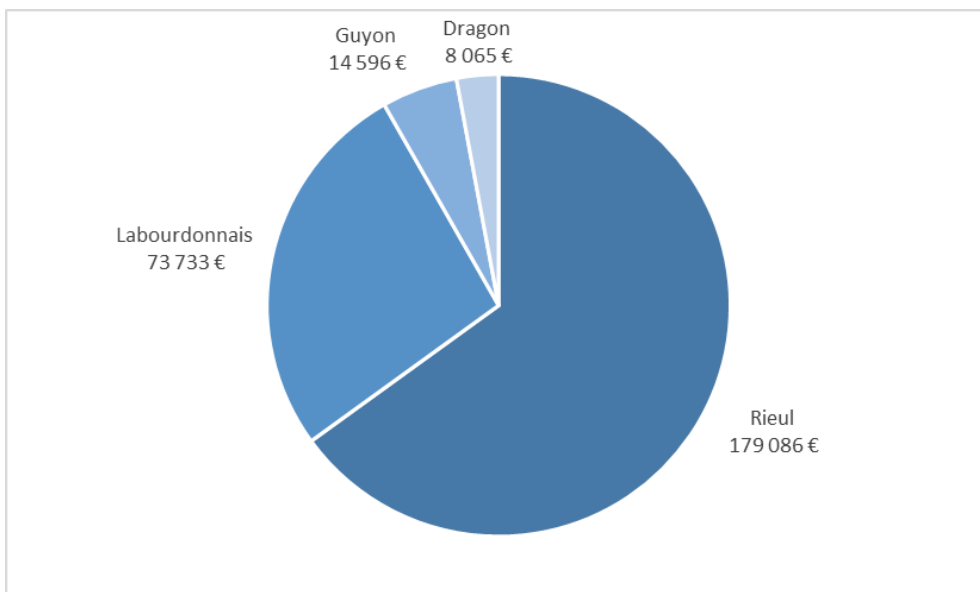
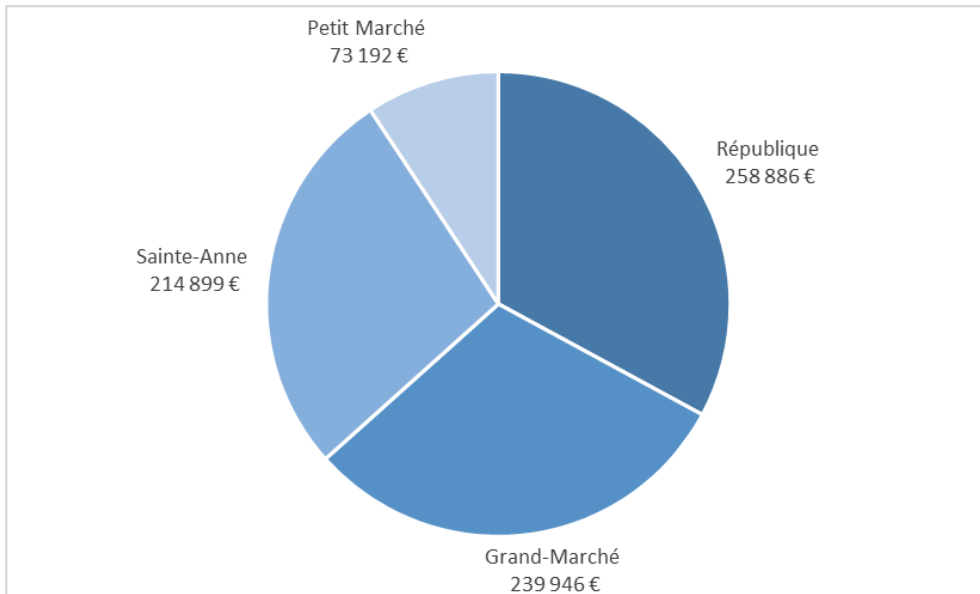
Cette amélioration de la qualité de service s'est accompagnée en 2022 d'une augmentation des recettes atteignant les 2M € HT sur la voirie.

Répartition des recettes voirie



Recette 2022 : 2 030 085 €

Répartition des recettes parkings



Recette 2022 : 1 062 403 €

CONTRÔLE ET GESTION DU CONTENTIEUX DU STATIONNEMENT PAYANT DE LA VILLE DE SAINT-DENIS

SODIPARC poursuit sa mission de contrôle du stationnement payant pour la Ville de Saint-Denis et cela jusqu'en 2024.

Une plateforme numérique dédiée aux démarches de contestation verra le jour dès l'année prochaine ce qui permettra un gain de temps dans la gestion du contentieux. Notre équipe se compose aujourd'hui de 8 agents ainsi que d'une voiture à lecture automatique de plaque immatriculation (LAPI).

AUTRES MARCHÉS

Le marché « équipements et exploitation générale » du Pôle d'Echanges Multimodales de Duparc, s'est terminé en juillet 2022.

Les missions confiées à SODIPARC telles que la gestion et le suivi de la continuité de services s'achèvent. Nous assurons tout de même la maintenance des équipements en vue d'un prochain contrat de maintenance.

Il en est de même pour le marché de Saint-Paul où SODIPARC avait la gestion de la régie de recettes du stationnement payant ainsi que la maintenance.

Depuis décembre 2022, SODIPARC assure la réparation et la maintenance de 2eme niveau sur les horodateurs ainsi que la fourniture de pièces détachées nécessaire à l'exploitation.

Depuis janvier 2022, un contrat de maintenance nous lie à Décathlon pour la gestion du parking.

Sur la commune du Tampon, le contrat de maintenance se poursuit. Il est envisagé dans les prochaines années une extension du périmètre de la zone de stationnement.

Le groupe Clinifutur renouvelle sa confiance à SODIPARC avec un contrat d'exploitation et de maintenance pour les 2 ans à venir.

Le projet Ha-Sam est suspendu depuis le 21/12/2022 par la mairie de Saint-Denis.

II. ANALYSE FINANCIERE DE L'ACTIVITE STATIONNEMENT

L'année 2022 se solde par un résultat net bénéficiaire de +270 K€ contre +559 K€ en 2021, soit une variation de -290 K€ (-52%).

1. EVOLUTION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation atteignent 4 179 K€ en 2022 contre 4 039 K€ en 2021 (soit une augmentation de 141 K€).

Cette augmentation est due principalement au Chiffre d'Affaires de la voirie +79 K€ et à la prestation des missions de contrôle +102 K€.

2. EVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation de l'activité Stationnement s'élèvent pour l'exercice 2022 à 3 823 K€ contre 3 382 K€ en 2021, soit une hausse de 441 K€ (+13%).

Poste par poste, les principales variations sont les suivantes :

- Autres achats et charges externes de : +299 K€
- Achats de matières premières : -33 K€
- Charges sociales : +68 K€
- La masse salariale : +100 K€
- Dotations aux amortissements et aux provisions : +18 K€

3. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est de -87 K€ contre -98 K€ en 2021, soit une diminution de 11 K€.

Il est composé de produits financiers provenant de la perception à hauteur de 10 K€ de dividendes versés aux actionnaires de la SCI RIEUL.

Les charges financières, au titre de l'emprunt de 5 800 K€ souscrit par la SODIPARC en septembre 2006 en financement du droit d'entrée prévu à la délégation de service public, se sont élevées à 91 K€ contre 100 K€ en 2021.

4. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève à +289 K€ en 2021 contre +251 K€ en 2021, soit une augmentation de 38 K€.

5. RESULTAT NET

Le résultat net après impôt et participation est de + 270 K€.

Il n'y a pas d'impôt sur les Sociétés, le résultat fiscal du groupe (SODIPARC/HOIPARK) est bénéficiaire. Le résultat net de l'activité parking représente 51 % du résultat net de la société SODIPARC.

COMPTES DE RESULTAT DE L'ACTIVITE STATIONNEMENT	2021	2022	Variation N /N-1
Ventes de marchandises	-	-	
Production vendue de biens	-	-	
Production vendue de services	3 917 401	4 143 106	6%
CHIFFRES D'AFFAIRES	3 917 401	4 143 106	6%
Production stockée	-	-	
Production immobilisée	-	-	
Subventions d'exploitation	-	-	
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	121 414	35 876	-70%
Autres produits	251	556	122%
PRODUITS D'EXPLOITATION	4 039 065	4 179 537	3%
Achats de marchandises (et droits de douanes)	-	18	
Variations de stock de marchandises	-	-	
Achats de matières premières et autres approvisionnement	59 809	47 654	-20%
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	4 878	16 966	-448%
Autres achats et charges externes	1 094 897	1 394 244	27%
Impôts, taxes et versements assimilés	102 096	98 413	-4%
Salaires et traitements	1 109 392	1 209 835	9%
Charges sociales	431 026	499 240	16%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	398 189	417 118	5%
Dotations aux provisions immobilisations	-	-	
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-	
Dotations aux provisions pour risques et charges	118 973	129 217	9%
Autres charges	62 930	44 152	-30%
CHARGES D'EXPLOITATION	3 382 190	3 822 924	13%
RESULTAT D'EXPLOITATION	656 875	356 613	-46%
BENEFICE ATTRIBUE ou PERTE TRANSFEREE	-	-	
PERTE SUPPORTEE ou BENEFICE TRANSFERE	-	-	
Produits financiers de participation	10 400	5 200	-50%
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	
Reprises sur provisions et transfert de charges	17 639	5 850	-67%
Différences positives de change	-	-	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	
PRODUITS FINANCIERS	28 039	11 050	-61%
Dotations financières aux amortissements et provisions	5 850	7 377	26%
Intérêts et charges assimilées	100 207	90 726	-9%
Différences négatives de change	-	-	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	19 657	-	-100%
CHARGES FINANCIERES	125 713	98 103	-22%
RESULTAT FINANCIER	- 97 675	- 87 054	11%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	559 201	269 559	-52%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	431	289	-33%
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-	
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	431	289	-33%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	180	-	-100%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	180	-	-100%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	251	289	15%
Participation des salariés	-	-	
Impôts sur les bénéfices	-	-	
TOTAL DES PRODUITS	4 067 535	4 190 875	3%
TOTAL DES CHARGES	3 508 083	3 921 027	12%
BENEFICE OU PERTE – ACTIVITE STATIONNEMENT	559 452	269 848	-52%



Bilan économique

I. COMPTE DE RESULTAT

1. RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation 2022 est de + 669 K€, en hausse de 39%

2. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'élève à - 146 K€

3. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2022 est de + 6 K€

4. RESULTAT NET

Le résultat net ressort à + 529 K€ après impôts (soit une variation de -2%).

5. LES CHIFFRES CLES 2022.

EBE SODIPARC

2021 : 2,95 M€
2022 : 3,19 M€

Variation: +8%

EFN SODIPARC

2021 : 4,21 M€
2022 : 2,47 M€

Variation: -41%

EBITDA SODIPARC

2021 : 4,49 M€
2022 : 4,50 M€

Variation: 0%

CAF SODIPARC

2021 : 3,23 M€
2022 : 3,30 M€

Variation: +2 %

CA SODIPARC

2021 : 13,68 M€
2022 : 14,34 M€

Variation: +5%

Résultat net comptable

2021 : 0,54 M€
2022 : 0,53 M€

Variation: -2%

LES COMPTES DE RESULTAT DE LA SODIPARC	2021	2022	Variation N /N-1
Ventes de marchandises	-	-	
Production vendue de biens	-	-	
Production vendue de services	13 680 960	14 342 825	5%
CHIFFRES D'AFFAIRES	13 680 960	14 342 825	5%
Production stockée	-	-	
Production immobilisée	-	-	
Subventions d'exploitation	16 970 854	18 747 462	10%
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	1 057 253	1 101 123	4%
Autres produits	114 864	131 586	15%
PRODUITS D'EXPLOITATION	31 823 931	34 322 996	8%
Achats de marchandises (et droits de douanes)	-	18	
Variations de stock de marchandises	-	-	
Achats de matières premières et autres approvisionnement	2 808 762	3 341 506	19%
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	4 443	80 460	-1911%
529	6 344 147	6 611 078	4%
Impôts, taxes et versements assimilés	986 168	996 079	1%
Salaires et traitements	12 333 210	13 851 204	12%
Charges sociales	5 222 635	5 177 650	-1%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 199 736	2 490 506	13%
Dotations aux provisions immobilisations	-	-	
Dotations aux provisions sur actif circulant	41 148	74 493	81%
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 282 482	1 048 724	-18%
Autres charges	119 753	143 242	20%
CHARGES D'EXPLOITATION	31 342 484	33 654 040	7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	481 448	668 956	39%
BENEFICE ATTRIBUE ou PERTE TRANSFEREE	-	-	
PERTE SUPPORTEE ou BENEFICE TRANSFERE	-	-	
Produits financiers de participation	10 400	5 740	-45%
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	413	-	-100%
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	
Reprises sur provisions et transfert de charges	17 833	5 850	-67%
Différences positives de change	-	-	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	16 999	87	-99%
PRODUITS FINANCIERS	45 644	11 677	-74%
Dotations financières aux amortissements et provisions	5 850	7 377	26%
Intérêts et charges assimilées	172 063	149 904	-13%
Différences négatives de change	-	-	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	19 657	-	-100%
CHARGES FINANCIERES	197 569	157 281	-20%
RESULTAT FINANCIER	- 151 925	- 145 604	4%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	329 522	523 352	59%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	349 590	289	-100%
Produits exceptionnels sur opérations en capital	92 294	60 794	-34%
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	441 884	61 083	-86%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	216 110	43 502	-80%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	15 000	11 743	-22%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	231 110	55 245	-76%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	210 774	5 838	-97%
Participation des salariés	-	-	
Impôts sur les bénéfices	-	-	
TOTAL DES PRODUITS	32 311 459	34 395 756	6%
TOTAL DES CHARGES	31 771 163	33 866 566	7%
BENEFICE OU PERTE - SODIPARC	540 296	529 190	-2%

II. EVOLUTION DES RESULTATS ET DES PERFORMANCES

1. TABLEAUX DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES.

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 000 000 €	9 000 000 €	9 000 000 €	9 000 000 €	9 000 000 €
Nbre des actions ordinaires existantes	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	13 242 392 €	13 651 100 €	12 265 010 €	13 680 960 €	14 342 825 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 541 741 €	3 241 166 €	3 007 834 €	3 303 739 €	3 347 238 €
Impôts sur les bénéfices	-00 €	66 217 €	-00 €	-00 €	-00 €
Participation des salariés au titre de l'exercice	-00 €	-00 €	-00 €	-00 €	-00 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	835 224 €	454 182 €	-565 977 €	540 296 €	529 190 €
Résultat distribué	28 584 €	28 584 €	28 584 €	-00 €	28 584 €
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	677,80 €	846,65 €	802,09 €	881,00 €	892,60 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	222,73 €	121,12 €	-150,93 €	144,08 €	141,12 €
Dividende distribué à chaque action	7,62 €	7,62 €	7,62 €	-00 €	7,62 €
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	304	315	280	299	351
Montant de la masse salariale de l'exercice	9 749 343 €	10 490 185 €	10 576 112 €	12 333 210 €	13 851 204 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	5 644 882 €	5 179 618 €	4 790 392 €	5 222 635 €	5 177 650 €

2. LA REPARTITION DU RESULTAT PAR ACTIVITE EST LA SUIVANTE :

REPARTITION RESULTAT / ACTIVITE						
REPARTITION RESULTAT / ACTIVITE (en k€)	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne 2018 à 2022
TRANSPORT	584	201	-688	-19	259	68
PARKING	251	253	122	559	270	291
Total	835	454	-566	540	529	2151

3. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement dégagée sur l'exercice représente la somme de 3 298 K€. Le fonds de roulement fait apparaître une ressource nette de 491€.

Emplois	2022	2021	Ressources	2022	2021
Distribution de dividendes	29	0	CAF de l'exercice	3 298	3 226
Acquisition d'immobilisations	3 083	821	Prix de cession des immobilisations	0	32
Remboursement d'emprunts	2 033	1 926	Nouveaux emprunts	1 360	0
Réduction des capitaux propres			Augmentation capitaux propres		
Augmentation des immobilisations financières	5	40	Réduction immobilisations financières	0	0
Charges à répartir sur l'exercice					
Total	5 150	2 787	Total	4 658	4 725
Emplois nets	491	0	Ressources nettes	0	471

4. LE BESOIN EN FOND DE ROULEMENT (BFR)

La variation du BFR fait apparaître un dégagement de +1 819 K€.

La variation de poste la plus significative pour les dégagements est liée au poste « créances clients » pour + 1 557 K€.

Les variations de poste les plus significatives pour les besoins sont :

- « Dettes fournisseurs » pour - 294 K€,
- « Autres dettes » pour -118 K€,
- « Dettes fiscales et sociales » pour - 588 K€.

	Variation 2022/2021		2022	Solde 2021
	Besoin	Dégagement		
Stocks	80	-	1 139	1 058
Avances et acomptes versés	-	113	92	204
Créances clients	-	1 557	7 920	9 477
Autres créances	-	1 142	888	2 030
Charges constatées d'avance	-	8	19	27
Avances et acomptes reçus	7	-	88	95
Dettes fournisseurs	294	-	1 897	2 190
Dettes fiscales et sociales	588	-	4 598	5 187
Dettes sur immobilisations	-	61	127	66
Autres dettes	118	-	5 283	5 401
Produits constatés d'avance	-	26	552	526
Variation BFR exploitation	-	1 819		
Découverts bancaires	0		0	-
Disponibilités	-	1 328	9 947,178	8 619,009
Variation de la trésorerie	-	1 328		

5. LA TRESORERIE

Elle est la résultante de l'écart existant entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

L'excédent de trésorerie est en principe placé en SICAV monétaire et en certificat de dépôt.

La trésorerie a été utilisée principalement pour financer le besoin en fonds de roulement, et également des opérations d'investissements.

Cette trésorerie s'est améliorée de 1 333 K€ en 2022 par rapport à l'exercice précédent ; la CINOR ayant réglé les factures de novembre 2022 et décembre 2022.

III. ETAT DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES

Il est rappelé que les distributions de dividendes des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Montant en €

Résultat de l'exercice	2019	2020	2021
Année de distribution	2020	2021	2022
RESULTAT DISTRIBUE	28 584,19 €	- €	28 584,19 €

IV. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

V. DEPENSES SOMPTUAIRES

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses fiscalement non déductibles, telles que visées à l'article 39-4 du CGI.

VI. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Bénéfice de l'exercice :	529 190,00
- Réserve légale :	26 459,10
- Distribution de dividendes bruts :	28 584,19
- Autres réserves :	474 146,31

VII. EVOLUTION DE LA STRUCTURE FINANCIERE DE SODIPARC DE 2017 A 2022

1. SOLDES INTERMEDIAIRE DE GESTION

(en k€)	2018	2019	2020	2021	2022	MOYENNE
Chiffre d'affaires	13 242	13 651	12 265	13 681	14 343	13 436
Subvention d'exploitation	14 859	15 087	15 212	16 971	18 747	16 175
Reprises sur provisions et amortissements	847	338	1 872	1 057	1 101	1 043
Autres produits	139	126	141	115	132	130
Produit total	29 087	29 202	29 490	31 824	34 323	30 785
Sous traitance	1 474	1 516	1 516	2 084	1 280	1 574
Matières consommées	3 103	3 391	2 617	2 813	3 261	3 037
Achats et charges externes	4 344	3 842	4 330	4 260	5 331	4 421
Impôts et taxes d'exploitation	1 146	1 104	956	986	996	1 038
<i>Consommations intermédiaires</i>	<i>10 067</i>	<i>9 853</i>	<i>9 419</i>	<i>10 144</i>	<i>10 868</i>	10 070
Valeur ajoutée	19 020	19 349	20 071	21 680	23 455	20 715
Frais de personnel	15 394	15 670	15 367	17 556	19 029	16 603
Autres charges d'exploitation	595	208	341	120	143	281
Dotation nette aux amortissements	1 429	1 629	2 167	2 200	2 491	1 983
Dotation nette aux prov. d'exploitation	730	1 218	2 602	1 324	1 123	1 399
Résultat d'exploitation	872	624	-405	481	669	448
Opérations en commun	0	0	0	0	0	0
Produits financiers nets	-192	-187	-185	-152	-146	-172
Résultat courant	680	437	-591	330	523	276
Autres produits et charges excep. de gestion	140	23	-36	133	-43	44
Résultat sur opérations en capital	15	61	60	77	49	53
Dotation nettes aux provisions exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
<i>Impôts sur les sociétés et participation</i>	<i>0</i>	<i>66</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	13
Résultat net	835	454	-566	540	529	359
Capacité d'autofinancement	2 474	3 114	2 947	3 226	3 298	3 012
Effectifs moyens	304	315	280	299	351	310

2. DETAIL DES FRAIS DE SIEGE

Détail des frais de siège (en K€)	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Autres achats et charges externes & dotation	785	938	988	1 142	1 461	1 063
Impôts et taxes	263	352	286	253	204	272
Charges de personnel	1 607	1 799	2 072	1 341	1 540	1 672
Amortissements et provisions	348	610	256	157	130	300
Charges exceptionnelles	1	1	0	154	-1	31
TOTAL	3 004	3 700	3 602	3 046	3 334	3 337

La valorisation des frais de siège a été faite sous la même forme que lors de l'exercice précédent.

Le niveau des frais de siège est marqué par une hausse de 288 K€ (soit de + 9%). Celle-ci se trouve principalement dans les « charges de personnel ».

3. REPARTITION DES FRAIS DE SIEGE PAR ACTIVITE

Répartition par activité (en K€)	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
STATIONNEMENT	481	617	666	713	620	619
TRANSPORT	2 523	3 083	2 936	2 333	2 714	2 718
TOTAL	3 004	3 700	3 602	3 046	3 334	3 337

VIII. BILAN DE LA SOCIETE SODIPARC

ACTIF / PASSIF

ACTIF (en K€)	2018	2019	2020	2021	2022
Immobilisations incorporelles	52	46	189	259	526
Immobilisations corporelles	17 225	19 772	19 644	18 440	18 961
Immobilisations financières	970	965	971	996	1 001
TOTAL 1	18 247	20 783	20 804	19 695	20 489
Stocks	831	953	1 007	1 017	1 070
créances	4 775	8 428	4 515	9 400	7 837
Autres créances	3 516	3 315	3 170	2 234	980
TOTAL 2	9 122	12 695	8 692	12 651	9 887
Placement réalisable à CT	3 160	1 411	1 406	1 398	2 396
Disponibilités	7 867	5 837	8 766	7 215	7 544
TOTAL 3	11 027	7 248	10 171	8 613	9 940
compte de régularisation	41	43	131	27	19
TOTAL GENERAL	38 437	40 769	39 799	40 985	40 334
PASSIF (en kE)	2018	2019	2020	2021	2022
Capitaux propres avant résultat	8 858	9 665	10 091	9 524	10 036
Résultat net	835	454	-566	540	529
Autres fonds propres	4 111	4 367	4 414	4 630	4 809
Provision pour risque et charges	2 975	4 025	5 452	6 011	6 272
Dettes à plus d'un an	8 001	6 487	6 810	4 863	4 103
TOTAL 1	24 780	24 998	26 201	25 569	25 750
Dettes à moins d'un an	1 506	1 527	1 933	1 953	2 040
Dettes fournisseurs	2 109	2 543	2 297	2 285	1 985
Autres dettes	9 674	11 228	8 892	10 654	10 008
TOTAL 2	13 289	15 299	13 121	14 891	14 032
Produits constatés d'avance	368	472	476	526	552
TOTAL GENERAL	38 437	40 769	39 799	40 985	40 334



Rapport de gestion des comptes consolidés du groupe

I. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1-Evénements marquants de l'exercice

Activité transport :

L'année 2022 a connu une amélioration des recettes par rapport à l'année antérieure, cependant les chiffres sont en deçà des résultats avant Covid.

1.Ligne PAPANG

Elle a été principalement marquée par le lancement du téléphérique le 15 mars et l'intégration de la ligne PAPANG au réseau Citalis. Des adaptations de l'offre existante ont été réalisées pour accueillir cette nouvelle ligne sur le réseau et notamment la création de la ligne 1 sur le TCSP mais également le déploiement d'un service de Transport à la demande en renforcement des lignes 24B et 25A.

Le délégataire a déployé des brigades des stations afin d'informer les usagers sur l'utilisation de ce nouveau mode de transport, les accompagner et les rassurer. Plus de 50 collaborateurs ont participé aux brigades rémunérées par la SODIPARC, de moyenne quotidienne.

2.Prévention drogues et alcool - Contrôle

Lors de l'année 2022, plusieurs campagnes de sensibilisation se sont tenues contre les addictions au tabac chimique, aux drogues et à l'alcool. Dans ce même contexte, plusieurs contrôles d'alcoolémie et de stupéfiants inopinés ont été réalisés par les Forces de l'Ordre.

3.SAEIV

La société SPEC, en charge du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs, a été mise en liquidation. Cela impacte considérablement la régularité des lignes sur le réseau.

Le délégataire a fait l'acquisition d'un plan de sauvegarde auprès de SPEC qui permet au réseau de garder une aide à l'exploitation en mode dégradé en attendant de trouver une solution plus efficace et pérenne.

4.Service CITYKER

Un nouveau service nocturne CITYKER a été déployé afin de permettre aux PMR de sortir une fois par mois au-delà des horaires de service. Dans l'esprit de permettre l'inclusion des personnes autrement capables, une fois par mois le délégataire organise une journée à thème en faveur de la clientèle de CITYKER.

Le service est en souffrance par le vieillissement du parc de matériel roulant.

Activité stationnement :

Au cours de l'année 2022, les prestations réalisées au titre de la Délégation de Service de la Ville de Saint Denis se sont poursuivies.

Cette année a été l'année d'amorçage de futurs projets, de renouveau mais aussi d'innovations qui verront le jour en 2023.

La marque du stationnement CITYPARK évolue avec la refonte du site internet. Nos équipes se sont mobilisées pour proposer un tout nouveau site dédié au stationnement en ligne avec une meilleure ergonomie et une indication en temps réel des places disponibles dans nos parkings.

Soucieux du bien-être au travail, la Direction a décidé de mettre à disposition 3 nouvelles trottinettes électriques dédiées au service. Une nouvelle acquisition plus performante et mieux adaptée au terrain et au travail des collaborateurs.

Cette amélioration de la qualité de service s'est accompagnée en 2022 d'une augmentation des recettes atteignant les 2M € HT sur la voirie.

1.2-Evolution du périmètre d'activités

La société ETO'L est entrée dans le périmètre cette année. Elle est détenue à 46% par SODIPARC. Son activité commerciale a débuté le 15 mars 2022.

Le groupe est maintenant composé de SODIPARC et de trois filiales que sont TAXINOR, HOIPARK et ETO'L.

1.2-1. SARL TAXINOR

TAXINOR est détenue à hauteur de 81 % par SODIPARC. L'activité de cette société est l'exploitation de certaines lignes de bus du réseau CITALIS (DSP Transport CINOR) via une convention de sous-traitance avec SODIPARC. Le service des lignes est assuré par des taxiteurs qui facturent leurs prestations à TAXINOR.

Depuis le 01/04/2016, TAXINOR est devenu Co déléataire dans le groupement TENOR, son chiffre d'affaires est réalisé directement avec la CINOR désormais.

1.2-2. SAS HOIPARK

HOIPARK est détenue à 100% par SODIPARC. L'objet de cette société est le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement ouvert au public au Centre Hospitalier Félix Guyon à Saint Denis. Le contrat de concession est conclu pour une durée de 25 ans entre le CHU et HOIPARK et l'exploitation de ce parking sera assurée par SODIPARC.

1.2-3. SAS ETOI'L

ETOI'L est détenue à 46% par SODIPARC. L'activité de cette société est l'exploitation et la maintenance de la ligne PAPANG, téléphérique urbain de SAINT-DENIS. Elle a été créée le 21/09/2021 et son activité commerciale a débuté le 15/03/2022.

II. AUTRES INFORMATIONS

La SCI RIEUL, détenue à 26% par SODIPARC n'est pas consolidée dans le groupe, elle a été jugée comme non significative. Les titres de la SAEM ESTIVAL détenue à 3 % ont été cédés en 2021.

III. LES PERSPECTIVES

Pour la SARL TAXINOR qui a vu nommer à sa gérance Monsieur Souresh ASSABY en 2020 à la suite du départ volontaire de Monsieur Willy CHANE PANE est co-déléguataire de la DSP Transport au sein de TENOR, ses perspectives sont donc celles liées à l'exécution de sa mission durant la durée restante de ce contrat.

Pour la SAS HOPIPARK, un plan d'actions en vue de diminuer et rationaliser l'impact à la fois de la crise COVID et de ses déficiences structurelles en matière de rentabilité a été mis en œuvre et va se poursuivre. Ce plan consiste d'une part à entrer en négociation avec les partenaires que sont le CHU et la CEPAC afin que les efforts financiers à produire soient partagés et d'autre part en matière d'exploitation à mieux comprendre les raisons pour lesquelles ce parking n'a pas le taux de remplissage escompté afin, une fois les données en notre possession, d'agir en conséquence et d'infléchir les tendances.

Pour le stationnement, un plan d'actions a été dessiné autour de l'innovation de services et produits pour une vraie expérience client



IV. ACTIVITES ET RESULTATS DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2022

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 16 724 K€ contre 14 883 K€ en 2021, soit une hausse de 1 841 K€ (+5.65%).

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 22 473 K€ en 2021 contre 20 376 K€ en 2021, soit une hausse de 2 097 K€ (+10.29%). Les autres produits d'exploitation comprennent principalement la redevance d'exploitation de la DSP TRANSPORT qui évolue en fonction de l'offre kilométrique et de l'indexation annuelle.

Les charges d'exploitation sont arrêtées à 38 664 K€ contre 35 002 K€ en 2021, soit une évolution de + 3 662 K€ (+10.46%). L'augmentation des charges d'exploitation est principalement liée :

- A la hausse des achats consommés pour 623 K€, principalement lié à la hausse du poste carburant et au poste électricité liée à l'intégration d'ETOI'L. En effet le prix du gasoil a fortement augmenté sur l'année 2022 et le téléphérique consomme beaucoup d'énergie électrique.
- A la hausse du poste charge de personnel pour 2 048 K€, qui est dû, d'une part à l'évolution de la masse salariale pour donner du pouvoir d'achat aux salariés dans cette période d'inflation et d'autre part, à l'intégration d'ETOI'L.
- A la hausse des charges externes pour 912 K€, principalement liée à l'intégration d'ETOI'L.

Le résultat d'exploitation ressort à 514 K€ contre 257 K€ en 2021.

Le résultat financier du groupe est positif, s'élevant à -450 K€, en amélioration de 16 K€ par rapport à 2021.

Le résultat courant augmente de 272 K€ soit un résultat courant au 31 décembre 2022 de 63 K€ contre -209 K€ l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel dégagé sur l'exercice est positif, il atteint 30 K€.

Après prise en charge de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt différé à hauteur de 45 K€, le résultat net 2022 du groupe est arrêté avec un bénéfice de 48 K€ contre un déficit de 27 K€ pour l'exercice précédent.

La quote-part du résultat hors groupe s'élève à +0.4 K€ contre 3 K€ en 2021.

V. EVOLUTION DE LA STRUCTURE FINANCIERE DU GROUPE

Les capitaux propres du groupe s'élèvent à 8 686 K€ contre 8 800K€ au 31 décembre 2021.

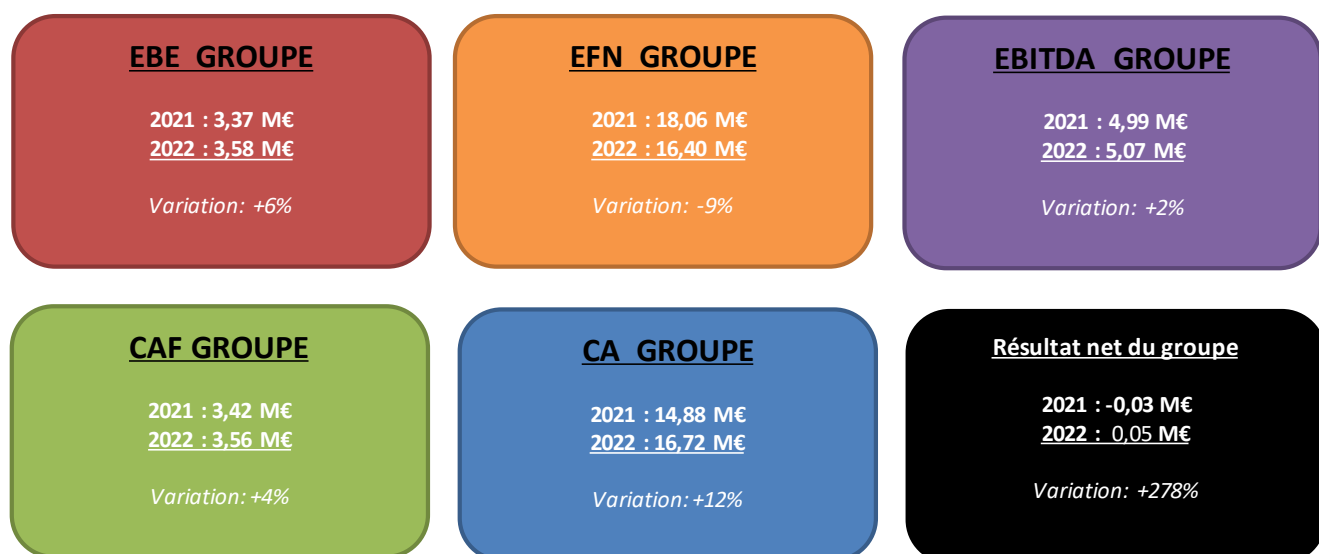
Les intérêts minoritaires sont de 66 K€ au 31 décembre 2021 contre 65 K€ en 2021.

L'amortissement de caducité du droit d'entrée de la DSP Stationnement s'élève à 3 809 K€.

Les dettes financières nettes s'élèvent à 15 758 K€ et représentent 180 % des capitaux propres de l'ensemble consolidé, contre 189 % au 31 décembre 2021.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 11 184 K€ au 31 décembre 2022.

VI. LES PERFORMANCES DU GROUPE EN CHIFFRES EN 2022





Bilan social

286 personnes salariées en contrat à durée indéterminée ont été recensées au 31 décembre 2022 (hors mandataires sociaux). Il convient de noter que l'effectif moyen annuel de la Sodiparc pour l'année 2022 s'établit à 321,37 équivalents temps plein.

I. CONTEXTE : MOBILITE INTERNE ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

L'année 2022 a été marquée par une progression des mobilités internes (+17,24 % par rapport à 2021) et le développement des compétences des collaborateurs de la Sodiparc.

Les objectifs visés :

- Le maintien de la qualité de service fournie au sein des différentes activités de l'entreprise,
- Les perspectives d'évolution et de mobilité professionnelle données aux collaborateurs au sein de l'entreprise,
- La capitalisation sur les savoir-faire et savoir-être existants et faire émerger les talents au sein des équipes.
- La poursuite d'un axe majeur : Sodiparc entreprise Apprenante et Société de Métiers

La majorité des Directions et Services de l'entreprise ont ainsi bénéficié des promotions internes et des actions de formations au profit de leur collaborateur.

En matière de prévention sanitaires, les mesures d'informations et de préventions liées au Covid-19 ont été adaptées à la législation en vigueur et ont été pleinement intégrées par les équipes dans leur activité quotidienne. Il a été constaté une baisse drastique du nombre de cas covid-19 déclaré en 2022.

La SODIPARC a donc su compter sur des collaborateurs d'expérience ayant pour principal préoccupation la continuité du service public, la préservation de la santé des usagers et la préservation de leur outil de travail.

II. POLITIQUE D'INSERTION SOCIALE ET ENTREPRISE APPRENANTE

La SODIPARC a poursuivi et accentué ses engagements en matière d'insertion sociale et son rôle d'entreprise Apprenante.

Pour l'année 2022, la SODIPARC a totalisé 23 863,04 heures au titre de l'insertion sociale de publics rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, l'objectif étant de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes éloignées de l'emploi et celles rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Cet objectif a été renforcé par l'embauche supplémentaire de 7 jeunes en contrat d'apprentissage, pour une durée totale de 7 169 heures de formation en partenariat avec les établissements du Territoire.

La SODIPARC a donc formé en totalité 15 collaborateurs et collaboratrices en contrat d'apprentissage sur l'année 2022.

Dans le cadre de sa politique de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), hormis le recrutement et l'embauche de publics ciblés, des dispositifs d'immersion professionnelle et de découverte métiers ont continué à être mis en œuvre au sein de l'entreprise.

A cet effet, la SODIPARC, a effectué en 2022, sur les métiers de Conducteur-Receveur/Conductrice-Receveuse, 12 Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel soit 700 heures de formation et d'accompagnement en partenariat avec le Pôle Emploi.

L'accent a également été mis sur l'accueil de 14 stagiaires pour un total de 1 834 heures sur des métiers du commercial, de l'informatique, de l'accueil, de l'atelier et des transports en partenariat avec les établissements du Territoire.

La SODIPARC, confirme ainsi son engagement de se tourner volontairement vers les publics les plus éloignés du marché de l'emploi en matière de politique d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi.

III. RESSOURCES HUMAINES

Sur l'année 2022, la Direction Générale a procédé à l'embauche en contrat à durée indéterminée de 25 collaborateurs, dont 24 qui étaient en contrat à durée déterminée et qui ont fait l'objet d'une campagne de CDIisation.

Ces investissements en ressources humaines ont été effectués au sein de la Direction des Transports, de la Direction Générale, de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction Commerciale, de la Direction du Stationnement, du service Entretien-Propreté-Espaces Verts, du service CITYKER, et du service ETIC.

Cette campagne de CDIisation a particulièrement été axée sur l'exploitation Transport, par la technique de recrutement sur cooptation sur la fonction de Conducteur-Receveur/Conductrice-Receveuse.

Par ailleurs, la Direction Générale a poursuivi sa stratégie de promotion interne pour pourvoir les postes vacants ou nouvellement créés.

Ainsi, 28 collaborateurs et collaboratrices de la SODIPARC ont accédé à une nouvelle fonction en 2022 : 15 d'entre eux/elles ont suivi un processus de recrutement et de concours interne suite à appel à candidature, et 6 d'entre eux/elles ont fait l'objet de 2 promotions internes la même année.

IV. INSTANCE REPRESENTATIVE DU PERSONNEL ET DIALOGUE SOCIAL

1. Comité Social et Economique (CSE) de la SODIPARC :

- Désignation d'un nouveau membre de la CSSCT le 16 juin 2022 à la suite d'une démission
- Remplacement de 2 élus titulaires du CSE le 16 août 2022
- Désignation et remplacement définitif du Trésorier du CSE le 20 septembre 2022 (réunion extraordinaire)
- Désignation du Trésorier Adjoint du CSE le 12 octobre 2022

2. Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) de la SODIPARC :

- Démission d'un membre de la CSSCT le 16 mai 2022
- Accueil d'un nouveau membre au sein de la CSSCT le 06 octobre 2022

3. Représentant du CSE au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la SODIPARC :

- Désignation d'un représentant du CSE du 2^{ème} collège au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale le 16 août 2022

En matière de dialogue social, la Direction Générale a poursuivi sa volonté de dialogue apaisé et constructif avec l'ensemble des Partenaires Sociaux et Représentants du Personnel.

Aucun mouvement social interne n'a été recensé en 2022 hormis les appels à suivre des mouvements d'ampleur nationale.

Au sein de la SODIPARC, cela s'est traduit par 45 rencontres (réunions bimestrielles du CSE et réunions de la CSST sur toute l'année incluse) :

Instances Représentatives du Personnel et Partenaires Sociaux	Nombre de rencontres
Réunions ordinaires du CSE	6
Réunions extraordinaires du CSE	8
Réunions ordinaires de la CSST	6
Réunions extraordinaires de la CSST	0
Réunions de négociations avec les Délégués Syndicaux	25

V. ACCORDS D'ENTREPRISE ET MESURES SOCIALES

Sur l'année 2022, 5 accords d'entreprise ont été signés avec les Partenaires Sociaux :

- o 4 accords sur 5 ont recueilli la signature des 5 Organisations Syndicales représentatives au sein de l'entreprise (CFE-CGC-SNRTC / CGTR / FO / SUD TP / UR 974) :
 - o Protocole d'Accord d'Intéressement 2022
 - o Avenant n°8 au Protocole d'Accord relatif au Plan d'Épargne de Retraite Collectif
 - o Avenant n°10 au Protocole d'Accord relatif au Plan d'Épargne d'Entreprise
 - o Protocole d'Accord sur les Modalités de la Négociation Annuelle Obligatoire 2022
- o Le Protocole d'Accord relatif à la Négociation Annuelle Obligatoire 2022 a, quant à lui, recueilli uniquement la signature de 4 Organisations Syndicales représentatives au sein de l'entreprise (CFE-CGC-SNRTC / CGTR / FO / SUD TP).

En matière de mesures sociales, malgré les conséquences économiques et financières dues à la crise sanitaire qui ont perduré sur l'année 2022 et à l'inflation grandissante en Europe (générée en majeure partie par le conflit de guerre russo-ukrainien), la SODIPARC a fait le choix de maintenir le pouvoir d'achat de ses salariés et de continuer à améliorer le cadre et les conditions de travail de ses salariés.

Ainsi, la Direction Générale de la SODIPARC a décidé :

- o De verser aux salariés éligibles, en CDI, une Prime d'Inflation Légale (à la suite d'une mesure de l'Etat) pour un montant total net de 22 600 €. 226 collaborateurs ont pu bénéficier de cette prime pour un montant net de 100 €.
- o De verser aux salariés éligibles, en CDI, une Prime Exceptionnelle d'Inflation pour un montant total brut de 9 024,18 €. 226 collaborateurs ont ainsi pu bénéficier de cette prime pour un montant brut de 33 €.
- o Au regard du contexte financier de l'entreprise, de manière symbolique et solidaire, l'ensemble des Directeurs de la SODIPARC en accord avec la Direction Générale n'ont pas été bénéficiaires de ces 2 Primes relatives à l'Inflation.

- o De verser au titre de l'année 2022, la prime annuelle de performance B.A.B.C. (Bonus Annuel Bon Conducteur) aux Conducteurs-Receveurs bénéficiaires pour un montant total brut de 111 616,76 €.

Le 28 juin 2022, à l'issue de 3 séances de négociations dans le cadre des NAO 2022, la Direction Générale et 4 Organisations Syndicales représentatives sur 5 ont signé un accord qui a instauré la distribution d'une enveloppe globale d'un montant de 1 500 000 € brut chargé, versée sous forme de primes.

Ont donc été versées soit une Prime de Partage de la Valeur (PPV), soit une Prime NAO 2022, d'un montant de 4 399,79 € maximum, à 315 salariés éligibles (présents dans les effectifs de l'entreprise au 25 août 2022), pour un montant total de 1 511 260,20 €. Enfin, les 45 récipiendaires de la promotion de Médailles d'Honneur du Travail de l'exercice 2022 ont été bénéficiaires d'une gratification, pour un montant total net de 18 226 €.

VI. INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES -HOMMES

- L'Index de l'égalité professionnelle permet aux entreprises de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et met en évidence les points de progression sur lesquels agir quand ces disparités sont injustifiées.
- L'Index est une note sur 100 points, calculée chaque année à partir de 4 ou 5 indicateurs suivant la taille de l'entreprise.
- En cas d'Index inférieur à 75 points, l'entreprise doit prendre des mesures correctives, pour diminuer les écarts dans un délai de 3 ans sous peine de sanctions financières.
- Ces indicateurs sont les suivants :
 - L'écart de rémunération femmes-hommes
 - L'écart de répartition des augmentations individuelles
 - L'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés)
 - Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité
 - La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Note finale sur 100	58	88	46	92	55

Détail des notes par indicateurs	2018	2019	2020	2021	2022	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
Ecart de rémunération	38	38	31	37	40	40
Ecart d'augmentation	Non calculable	20	Non calculable	20	5	20
Ecart de promotion	Non calculable	15	Non calculable	15	5	15
Retour de congé maternité	15	15	15	15	0	15
Hautes rémunérations	5	0	Non calculable	5	5	10
Note	58*	88	46*	92	55	100

*Note à titre indicatif : lorsqu'un indicateur n'est pas calculable, l'employeur n'est pas assujéti à l'obligation de publication de cet indicateur. Toutefois, si certains indicateurs sont calculables, l'employeur est tenu de les publier sur son site internet (art. D1142-5 du Code du Travail).

L'Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a fait l'objet d'une communication auprès des membres du Comité Social et Economique.

L'année 2022 a vu l'index d'égalité professionnelle de la SODIPARC diminuer de 37 points.

La note finale 2022 atteint 55 sur 100 contre 92 en 2021

Cette régression s'explique en partie par les nombreuses mesures prises en 2021 en la matière ayant abouti à un index de 92 sur 100 et qui ont marqué les pas en 2022. Aucun retour de congé maternité n'a été recensé sur l'année 2022. Le nombre de promotion, au regard de la démographie de l'entreprise a plus bénéficié aux hommes qu'aux

femmes. Cela s'explique également par un nombre de femmes moindre se présentant aux appels à candidatures internes.

En effet, au 31/12/2022, la SODIPARC comptait 86 Femmes et 239 Hommes contre 84 femmes et 237 hommes en 2021.

La population féminine a progressé de 2 % quand sa progression était de 19 % en 2021.

Par ailleurs, la SODIPARC reste fortement engagée pour l'égalité professionnelle.

Aux côtés de 3 autres membres fondateurs, la SODIPARC a participé à la création de Together (www.together.re), un groupement d'entreprises de partage et d'actions pour l'égalité femmes hommes, créé par et pour les entreprises.

L'objectif : faire de l'égalité des chances un levier de performance et de compétitivité.



Les entreprises membres de TOOGETHER :

Together [Together](#) [Nos Membres](#) [Nous découvrir](#) [Nos Services](#) [Nous Rejoindre](#) [Accès Membres](#)

LA PERRIÈRE GROUP

Groupe Les Flamboyants Établissements de Santé

SOLYNVEST Groupe

GTOI

REUNIMER

SEMTO

sodexo SERVICES DE QUALITÉ DE VIE

sodiparc Au cœur de la mobilité

soredip eurapharma

SOS MEDICAL REUNION

Spring Solutions RH

suez

transdev OUTRE-MER

Urcœpa

VATEL HOTEL & TOURISM BUSINESS SCHOOL

VINCI ENERGIES

VINDEMIÀ GROUP

Together [Together](#) [Nos Membres](#) [Nous découvrir](#) [Nos Services](#) [Nous Rejoindre](#) [Accès Membres](#)

AÉROPORT DE LA RÉUNION ROYAL BARRÉ

AFD AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

AIRFRANCE

alterego

be ob

Bureau Vallée Le alcool est dans notre nature

le lion

CANAL+

COTRANS AUTOMOBILES

EDF

Fancy

FLOAX

FV Expertise

GEORGES HOAREAU CENTRE DE FORMATION AUX PERMIS DE CONDUIRE

Gaillé GROUPE

GROUPE Ghanty

LA PERRIÈRE GROUP

Groupe Les Flamboyants Établissements de Santé

SOLYNVEST Groupe

GTOI

VII. LA FORMATION EN 2022

1. LA FORMATION EN 2022

La SODIPARC a poursuivi sa politique de formation et de professionnalisation offensive orientée vers l'ensemble de son personnel et particulièrement vers celui de la conduite grâce notamment à la formation d'un second formateur interne. La SODIPARC a poursuivi la formation et la montée en compétence de Managers de Proximité avec une formation spécifique, le renforcement et le développement des compétences dans le domaine de l'informatique et la bureautique ainsi que la poursuite de la formation de l'équipe Atelier qui œuvre au quotidien pour garantir et maintenir un service de qualité. Ainsi, le plan de formation 2022 s'est articulé autour d'actions répondant aux évolutions et aux adaptations des métiers et à l'environnement de l'entreprise. Il a également, dans la continuité de l'année 2021, été calibré pour répondre aux exigences et aux engagements relatifs aux cadres des délégations de service public développés par l'entreprise.

En 2022, **221 salariés** ont bénéficié d'au moins une action de formation. Au total, ils ont bénéficié de **5 791 heures** de formation, une augmentation de 9,64% par rapport à l'exercice 2021 et une augmentation de 64% par rapport à l'exercice 2020, cette dernière ayant été particulière en raison du contexte sanitaire. L'investissement formation s'est élevé en 2022 à **126 497.72 €**.

Au total, les salariés ont bénéficié de 5 791 heures de formation contre 5 282 heures en 2021 et 3 532 heures en 2020.

L'investissement formation s'est principalement orienté vers le personnel de conduite, de contrôle et de médiation, sur des formations de types prévention, la F.C.O. (Formation Continue Obligatoire), Ateliers de sensibilisation aux personnes en situation de Handicap.

La gestion des conflits en milieu confiné par la communication et la self-défense sera réactivée en 2023.

Pour rappel, cette formation a été mise en place fin 2017 et le programme a été construit pour répondre aux problématiques que rencontrent les collaborateurs en contact avec la clientèle.

Dans le cadre de formations qualifiantes, **6 contrats d'apprentissage** ont été embauchés sur l'exercice 2022.

La SODIPARC souhaite poursuivre sa stratégie de société d'économie de métiers et d'entreprise apprenante.

Le détail de ces formations est développé ci-après.

a. FORMATIONS LIEES A LA CONDUITE

- o La SODIPARC dispose dans ses ressources internes de 2 formateurs qui dispensent la plupart des actions de formation du personnel de conduite. Les axes prioritaires de formation ont été fixés au regard de nos engagements en matière de professionnalisation et de prévention pour nos Conducteurs(rices)-Receveurs(ses) et Conducteurs(rices)-Accompagnateurs(rices) :
 - FCO : 35 salariés ont bénéficié de cette formation au cours de l'année écoulée.
- o La SODIPARC encourage la promotion interne et continue d'investir sur ses collaborateurs notamment par la formation :
 - Formation de Formateur Animateur d'Entreprise et Homologation à l'Enseignement FCO : 1 salarié a bénéficié de ces deux formations dans le cadre de sa promotion interne.

Cette formation porte sur le développement des savoirs et savoir-faire opérationnels pour :

- Préparer, organiser et animer une action de formation en entreprise.
- Assurer le suivi individualisé des apprenants.
- Evaluer l'acquisition des compétences.

Cette formation a donné lieu à la délivrance d'une certification à la fonction de formateur animateur d'entreprise.

Ce même salarié a bénéficié d'une formation complémentaire afin d'obtenir l'homologation à l'enseignement des formations FCO (Formation Continue Obligatoire) et des formations passerelles en entreprise dans le respect des obligations réglementaires.

- Formation Parcours Encadrement de Proximité : 5 salariés ont bénéficié de cette formation dans le cadre de leur promotion interne. Celle-ci porte notamment sur le rôle d'encadrement, la communication, l'information le management, les décisions au quotidien, le suivi d'activité et les spécificités Transport. Une soutenance valide ce parcours de formation.
- Formation Décret 11 36 et Loi SAVARY : 9 salariés ont suivi cette formation dont 6 dans le cadre de leur promotion interne. Cette formation porte sur un rappel du cadre juridique du Contrôleur incluant des mises en situation.
- Formation Permis D : 1 salarié a été accompagné et a bénéficié de cette

formation pour une montée en compétence dans son poste actuel, et afin d'encourager les évolutions professionnelles.

FIMO Voyageurs : 1 salarié a été accompagné et a bénéficié de cette formation pour une montée en compétence dans son poste actuel, encourager les évolutions professionnelles et permettre d'accéder notamment, au poste de Conducteurs(rices)-Receveurs(ses).

- Formation sensibilisation – Vis ma vie avec un Handicap : 17 salariés ont bénéficié de cette formation. L'objectif est de permettre aux Conducteurs(rices)-Accompagnateurs(rices) d'acquérir les connaissances fondamentales sur les différents types de handicap et identifier les représentations erronées pour mieux modifier celles induisant préjugés, stéréotypes et stigmatisations.

b. FORMATIONS DE MAINTENANCE ET GESTION DU PARC

- Formation Electricité MUX : 2 salariés ont bénéficié de cette formation pour :
 - Pratiquer des diagnostics précis et réaliser un remplacement sur les nouveaux modules à électricité MUX.
 - Analyser et utiliser les plans électriques lors de la localisation et réparation des pannes sur véhicule.
 - Utiliser des méthodes de contrôle et de mesure sur les systèmes électriques et électroniques.
 - Analyser une défaillance électrique et pratiquer une programmation du logiciel.
- Formation Portes, Rampes et suspension MB CITARO : 2 salariés ont participé à la formation afin de pouvoir :
 - Expliquer et localiser les plans pneumatiques, interpréter les composants pneumatiques des systèmes de portes.
 - Expliquer comment interagit le système de porte avec son architecture électronique.
 - Interpréter une anomalie sur la rampe du véhicule et pratiquer une réparation de cette dernière.
 - Distinguer les différents éléments du système de suspension puis examiner ce dernier avec la valise diagnostic.
- Formation Présentation moteur Euros VI : 2 salariés ont bénéficié de cette formation dont les objectifs sont :
 - Pouvoir décrire le nouveau dispositif de traitement des gaz d'échappement, le processus de management du système de gestion moteur ainsi que celui du traitement des gaz d'échappement.
 - Identifier les composants des systèmes MCM et ACM.

- Formation GX 137 : 9 salariés ont suivi cette formation pour l'entretien préventif et le suivi du programme d'entretien constructeur, le fonctionnement et les réglages des portes pneumatiques louvoyantes Euro VI, la maintenance des rampes d'accès électriques Euro VI, l'étude des systèmes électriques 24 volts GX137 Euro VI, l'étude des circuits pneumatiques avec ABS/EBS GX137 Euro VI, l'étude de la technologie du moteur Diesel IVECO TECTOR 7 Euro VI, le fonctionnement du système de dépollution par ADBLUE, la gestion électronique de la boîte de vitesse « ZF ECOLIFE » Euro VI.
- Formation Préparez-vous à l'habilitation « B2XL Opération batterie » : 8 salariés ont bénéficié de cette formation qui permet de :
 - Maintenir la maintenance des batteries dans le respect de la norme NF C18-550.
 - Utiliser une source d'énergie extérieure dans le respect de la norme NF C18-550.
 - Déplacer et stocker les batteries dans le respect de la norme NF C18-550.
 - Bénéficier d'un avis favorable à l'habilitation « B2XL Opération Batterie ».
- Formation Maintien de qualification : La prévention des risques sur véhicules électriques et hybrides Atelier : 7 salariés ont suivi cette formation pour :
 - Identifier les risques électriques liés aux interventions sur Véhicules Electriques et Véhicules Hybrides (VE VH).
 - Mettre en œuvre et respecter les consignes de sécurité.
 - Bénéficier d'un avis après formation, nécessaire à l'obtention de l'habilitation électrique (B0L / B2VL / BCL).

c. FORMATIONS RELEVANT DE LA SECURITE ET DE LA GESTION DES RISQUES

- Formation EPI-EVACUATION : 117 salariés ont bénéficié de cette formation. L'objectif étant de former les salariés à savoir comment et quand se déclenche un feu, savoir prendre ou faire prendre les mesures nécessaires à la sécurité des personnels de l'entreprise et la conduite à tenir face à un feu d'incendie. Des mises en situations concrètes ont eu lieu avec des exercices d'évacuation dans les différents locaux de la SODIPARC.
- Formation Habilitation électrique initiale BS-BE Manoeuvre : 26 salariés ont bénéficié de cette formation afin de leur permettre d'exécuter en

sécurité des interventions de remplacement et de raccordement en basse tension et exécuter en sécurité des manœuvres en Basse Tension dans le respect des textes réglementaires et des prescriptions de la norme NF C18-510.

- Formation Habilitation électrique - Opération d'ordre électrique BT initiale : 3 salariés ont bénéficié de cette formation.
- Formation initiale SSIAP 1 (Agent de Service et de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes) : 5 salariés ont bénéficié de cette formation.
- Formation SSIAP 2 – Recyclage : 1 salarié a bénéficié de cette formation.
- Formation SST (Sauveteur Secourisme du Travail) : 14 salariés ont participé à cette formation.
- Formation Manipulation Extincteur et Evacuation (MEE) : 10 Conducteurs(rices)-Receveurs(ses) ont bénéficié de cette action de formation. Celle-ci permet aux collaborateurs de procéder à une évacuation d'un véhicule en toute sécurité lors d'un incendie, apprendre à mettre en marche les différents types d'extincteurs et procéder à l'extinction d'un feu réel. Cette formation spécifique au personnel de conduite, continuera d'être déployée auprès des Conducteurs(rices) – Receveurs(ses) en 2023.

d. FORMATIONS RELATIVES A LA GESTION ADMINISTRATIVE ET LOGICIELS METIERS

- Actualité Fiscale et Loi de Finance : 1 salarié a suivi cette formation en cours d'année.
- Parcours les Clés du Management : 17 salariés ont bénéficié de cette formation, l'objectif étant de rappeler les fondamentaux du Management avec un regard neuf, renforcer grâce à de nouveaux outils les acquis des nouveaux managers dans le développement des performances individuelles et collectives en accompagnant, fédérant et motivant sur la durée.
- Formation Les règles de la commande publique – passation et exécution de marchés : 9 salariés ont suivi cette formation.
- Formation Process Communication niveau 1 « Professionnaliser sa communication » : 7 salariés ont bénéficié de cette formation.
- Formation ABC Prépaie – Module 5 : 1 salarié a suivi cette formation en

cours d'année. L'objectif étant de permettre aux utilisateurs de maîtriser les traitements et les fonctionnalités dans le logiciel ABC Prépaie.

- Formation Administration Office 365 : 6 salariés ont bénéficié de cette formation.
- Formation HASTUS module 1 – Concepts de base et Graphicage mono ligne : 3 salariés ont suivi cette formation.
- Formation Logiciel TITAN : 2 salariés ont bénéficié de cette formation. L'objectif étant de permettre aux utilisateurs de maîtriser les traitements et l'ensemble des fonctionnalités dans le logiciel TITAN.
- Formation Initiation Informatique et Bureautique : 67 salariés ont bénéficié de cette formation.

Tableau de synthèse des formations mises en oeuvre au sein de la SODIPARC 2022			
INTITULE DE LA FORMATION	Nb de salariés	Nb heures	Coût pédagogique
ABC PREPA AIE - MODULE 5	1	7	1 150,00 €
ACTUALITE FISCALE ET LOI DES FINANCES	1	7	560,00 €
ADMINISTRATION OFFICE365	6	84	2 070,00 €
ATELIER S DE SENSIBILISATION - V IS MA VIE AVEC UN HANDICAP	17	85	1 780,01 €
DECRET 11 36 ET LOI SAVARY	9	189	3 780,00 €
ELECTRICITE MUX	2	28	1 800,00 €
EPI - EV ACUATION	117	351	10 199,91 €
FCO 2022	35	1225	3 858,98 €
FIMO V OYAGEURS	1	140	2 030,00 €
FORMATEUR ANIMATEUR D'ENTREPRISE	1	161	6 960,00 €
FORMATION PORTES, RAMPES ET SUSPENSION MB CITARO	2	28	1 800,00 €
FORMATION PRESENTATION MOTEUR EUROS VI	2	28	1 800,00 €
GX 137 LA REUNION	9	224	0,00 €
HABILITATION ELECTRIQUE : OPÉRATIONS D'ORDRE ELECTRIQUE - BT - INITIALE	3	63	2 280,00 €
HABILITATION ELECTRIQUE INITIALE : BS-BE MANOEUVRE	26	364	6 080,01 €
HASTUS MODULE 1 - CONCEPTS DE BASE ET GRAPHICAGE MONO LIGNE	3	105	8 144,01 €
HOMOLOGATION A L'ENSEIGNEMENT FCO	1	35	2 090,00 €
INITIATION INFORMATIQUE BUREAUTIQUE (Formation interne)	67	469	0,00 €
LES REGLES DE LA COMMANDE PUBLIQUE- PASSATION ET EXECUTION DE MARCHES	9	36	5 004,00 €
LOGICIEL TITAN	2	56	6 720,00 €
MAINTIEN DE QUALIFICATION : LA PRÉVENTION DES RISQUES SUR V ÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES	7	49	2 210,50 €
MANIPULATION EXTINCTEUR ET EV ACUATION (Formation interne)	10	20	0,00 €
NETTOYAGE V ALETING	1	35	543,78 €
PARCOURS ENCADREMENT DE PROXIMITE	5	560	28 050,00 €
PARCOURS LES CLES DU MANAGEMENT	17	476	11 412,09 €
PERMIS D	1	210	2 500,00 €
PRÉPAREZ VOUS A L'HABILITATION "B2XL OPÉRATION BATTERIE"	8	56	2 600,00 €
PROCESS COM NIVEAU 1: PROFESSIONNALISER SA COMMUNICATION	7	98	4 179,98 €
SSIAP 1 - FORMATION INITIALE	4	308	3 362,83 €
SSIAP 2 - RECYCLAGE	1	21	450,03 €
SSIAP1 - FORMATION INITIALE + SST	1	91	1 011,65 €
SST	13	182	2 069,94 €
TOTAL GENERAL	389*	5791	126 497,72 €

*Correspondant au nombre total des stagiaires présents par formation, il est possible qu'un salarié ait bénéficié de plusieurs formations au cours de la même année. 221 salariés ont reçu au moins une formation dans l'année.

e. FORMATIONS EN ALTERNANCE ET EN PERIODE DE PROFESSIONNALISATION

La SODIPARC continue de privilégier la formation de la jeunesse en investissant humainement sur le long terme et ainsi contribuer à leur devenir :

- Une apprenante a débuté en contrat d'apprentissage dans le cadre d'un Bachelor Conception stratégique d'une communication 360°. Cette formation de 7 mois a pris fin en 2022.
- Une apprenante a débuté un contrat d'apprentissage dans le cadre d'un Titre Professionnel Secrétaire Comptable. Cette formation d'une durée de 20 mois se poursuivra jusqu'en 2024.

- Une apprenante a débuté un contrat d'apprentissage dans le cadre d'un BTS Gestion de la PME. Cette formation d'une durée de 22 mois prendra fin en 2024.
- Une apprenante a débuté un contrat d'apprentissage dans le cadre d'un BUT (Bachelor Universitaire de Technologie) Gestion des Entreprises et des Administrations. Cette formation d'une durée de 22 mois prendra fin en 2024.
- Une apprenante a débuté en contrat d'apprentissage dans le cadre d'un BTS Support à l'Action Managérial. Cette formation d'une durée de 2 ans prendra fin en 2024.
- Une apprenante a débuté un contrat d'apprentissage dans le cadre d'un Programme Grande Ecole Grade Master de l'EM Normandie. Cette formation d'une année prendra fin en 2023.

Ces actions de formation répondent aux exigences que s'est fixée la SODIPARC, à savoir poursuivre ses objectifs d'amélioration de la qualité de service, consolider le travail initié sur la prévention des risques, la sécurité au sein de la Direction du Transport ainsi que sur le réseau CITALIS.

f. LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) ET LE CPF DE TRANSITION

Le CPF est en application depuis le 1er janvier 2015. Il se substitue au Droit Individuel à la Formation (DIF) et permet à toute personne, salariée ou demandeur(euse) ? d'emploi, de suivre, à son initiative, une action de formation. Il accompagne son titulaire dès l'entrée dans la vie professionnelle, tout au long de sa carrière jusqu'au départ en retraite.

Le CPF de transition remplace le congé individuel de formation (CIF), dispositif supprimé depuis janvier 2019.

Le CPF de transition répond au besoin du salarié qui souhaite se qualifier, changer de métier ou de profession de manière sécurisée.

Grâce à ce dispositif connexe au CPF, le salarié peut financer une formation certifiante en lien avec son projet de transition professionnelle, en utilisant les droits acquis sur son CPF (enveloppe en euros), sous réserve que son dossier de financement soit accepté.

Il bénéficie alors d'un droit à congé avec l'accord de son employeur et du

maintien de sa rémunération pendant la durée la formation.

En 2022, 4 salariés se sont rapprochés de la Direction des Ressources Humaines pour un accompagnement dans la formalisation de leur projet de formation mobilisant le CPF et le CPF de Transition.

2. LES STAGES EN 2022

La SODIPARC souhaite poursuivre sa stratégie de société d'économie de métiers et d'entreprise apprenante. En 2022, 13 stagiaires ont été accompagnés par nos équipes, cela correspond à un total de 262 jours et 1 834 heures de stage au sein des différentes Directions.

Cette démarche dans laquelle s'est inscrite la SODIPARC pour être une entreprise apprenante, se poursuivra en 2023 pour accueillir davantage de stagiaires en maintenant un niveau d'accompagnement de qualité.

En effet le stage a pour but de faire découvrir aux étudiants, le monde du travail afin de mieux appréhender un métier ou un secteur d'activité auprès de professionnels qui seront là pour accompagner et guider. Il constitue également un excellent moyen pour les étudiants d'enrichir leur expérience professionnelle, de bâtir un réseau et ainsi augmenter leurs chances d'obtenir un contrat par la suite.

VIII. LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

1. PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La SODIPARC poursuit son travail dans le cadre de la refonte de son Document Unique d'Evaluation des risques professionnels. Des actions sont engagées en matière de prévention des risques professionnels tant en travaillant avec les collaborateurs en interne, y compris avec les instances représentatives du personnel, qu'avec des prestataires externes.

2. PREVENTION DES RISQUES « PHYSIQUES »

Exemples de risques identifiés	Exemples d'actions mises en place poursuivant des objectifs de prévention des risques professionnels	Date de la mise en place des actions
<ul style="list-style-type: none">• Risques liés à l'électricité• Risques de chute de plain-pied	Des travaux de toiture ont été réalisés pour supprimer les fuites d'eau depuis la toiture du bâtiment transport.	Décembre 2022
<ul style="list-style-type: none">• Risques de chute de plain-pied• Risques liés aux circulations internes de véhicules et d'engins	Changement intégral de l'éclairage lumineux sur le dépôt 1 et 2, au garage de l'atelier et au niveau de la zone de sortie des bus.	Mi - 2022
<ul style="list-style-type: none">• Risques liés à la charge physique de travail	Mise en place d'une cuve aérienne de distribution d'AdBlue de 5000L dans le cadre de la réduction des opérations de manutention de cubi de 1000 L d'AdBleu.	Décembre 2022
<ul style="list-style-type: none">• Risques liés à la charge physique de travail	Mise en place en place d'un véhicule de petit gabarit et à boîte automatique pour le service CITYKER s'inscrivant dans le cadre des	Octobre 2022

	préconisations de la médecine du travail.	
--	---	--

3. PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

De quoi parle-t-on quand on parle de RPS ?

D'après l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), « *Les risques psychosociaux (RPS) correspondent à des situations de travail où sont présents, combinés ou non :*

- *du stress : déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes de son environnement de travail et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face ;*
- *des violences internes commises au sein de l'entreprise par des salariés : harcèlement moral ou sexuel, conflits exacerbés entre des personnes ou entre des équipes ;*
- *des violences externes commises sur des salariés par des personnes externes à l'entreprise (insultes, menaces, agressions...).*

Ce sont des risques qui peuvent être induits par l'activité elle-même ou générés par l'organisation et les relations de travail. »

La SODIPARC a décidé de mettre l'accent sur la prévention des violences internes et externes en consultation avec le Psychologue clinicien, M. Clément VAUGIER.

Dans le cadre de la prévention RPS, une des actions mises en place est une procédure interne de signalement des RPS. Un travailleur souhaitant signaler un RPS a une fiche à compléter avec la Direction des Ressources Humaines. En fonction des éléments recueillis le travailleur est orienté vers un psychologue clinicien ou un psychologue du travail qui assurera son suivi et émettra des recommandations à la SODIPARC en matière de prévention.

Bilan soutien psychologique – Psychologue clinicien

Les déclenchements de demandes d'accompagnements psychologique :

Nombre de déclenchements de demandes d'accompagnement psychologique terminé	Nature du déclenchement et pourcentage	
16	Professionnelle	Personnelle
	87.5%	12.5%

Tableau 1: Représentation de la nature et de la part de déclenchements de suivi psychologique pour l'année 2022

La part de déclenchement dominante est de nature professionnelle. Aucune orientation n'a été réalisée vers la médecine du travail en revanche la médecine du travail a effectué une orientation vers notre consultation. Une orientation a été effectuée vers un professionnel de proximité.

Par rapport à 2020 et 2021, il y a un léger allongement de la durée du suivi en 2022 (3,1 entretiens en 2022 vs 2,8 entretiens en 2021 vs 2,2 entretiens en 2020).

Nota : il est observé un nombre de déclenchements en baisse ↘ de 30% par rapport à 2021 (16 en 2022 vs 23 en 2021).

La part du déclenchement de l'accompagnement d'origine professionnelle représente respectivement :

- 44 % violence externe (dont agression verbale 25% et agression physique 19%) ;
- 31% violence interne (agressions verbales, suspicion de harcèlement, etc.) ;

Nota : il est observé une forte augmentation ↗ des orientations pour des violences internes en pourcentage du nombre total de déclenchements (44% en 2022 vs 22% en 2021) mais le nombre de déclenchements à ce sujet reste stable : 5 situations en 2022 et en 2021. La typologie de ces situations de violence interne semble évoluer et concerne davantage de situations entre collègues en 2022 qu'entre salarié et hiérarchie comme en 2021.

12,5 % accident (Accident de Voie Publique ou autre)

Dans le cadre des risques psychosociaux liés aux violences, il est observé une augmentation ↗ des suivis réalisés concernant les agressions physiques et verbales (44% en 2022 vs 35% en 2021) mais le nombre de situations concernés reste stable (7 situations en 2022 vs 8 situations en 2021).

La part du déclenchement de l'accompagnement d'origine personnelle représente respectivement :

12,5% problématique personnelle entraînant des répercussions sur la sphère professionnelle.

Nota : il est observé une baisse importante ↘ des sollicitations pour des difficultés personnelles entraînant des répercussions sur la vie professionnelle (2 déclenchements en 2022 vs 6 déclenchements en 2021). Le contexte de la « crise covid » en 2021 aurait entraîné cette augmentation de sollicitation du psychologue clinicien.

Accompagnement et suivi des signalements pour suspicion de harcèlement moral – Psychologue du travail

En matière de signalement pour suspicion de harcèlement moral au travail, la SODIPARC a mis en place une procédure de signalement de risques RPS en partenariat avec une Psychologue du travail Madame Nadine POLEYA reconnue par la DIECCTE comme IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels).

Pour l'année 2022, 2 signalements ont été recensés et traités via cette nouvelle procédure afin de garantir une impartialité, une équité, une neutralité et une confidentialité dans la prise en charge et le traitement de ce type de dossier.

Si aucun des signalements n'a abouti sur le qualificatif juridique de suspicion de harcèlement moral, des points de vigilance ont été soulevés en matière d'organisation de travail, de pratiques managériales et de relations conflictuelles pouvant impacter l'ambiance générale de travail.

La Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines ont ainsi mis en place des actions correctives au travers de réunions de service pour permettre aux salariés de s'exprimer librement ou encore dans le cadre de réunions de médiation pour la résolution de conflit interpersonnelle dans la sphère professionnelle.

La mise à jour du DUERP en lien avec la CSSCT permet également la mise en œuvre d'actions d'amélioration en matière de conditions de travail.

Enfin,

Actions des membres de la Commission Santé et Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) – 2022

Les membres du CSST ont joué un rôle actif sur la thématique de la prévention des risques psychosociaux en 2022. A titre d'exemple, pour donner suite à un signalement de risque psychosocial, deux enquêtes ont été conduites par des membres du CSSCT. Des travailleurs de la SODIPARC ont été conviés à des entretiens individuels sur la base du volontariat. A l'issue de cette enquête un arbre des causes a été réalisé puis partagé au Comité Social Economique (CSE).

Par ailleurs, des membres du CSSCT ont participé à une formation en septembre 2022 dans le cadre de leur montée en compétences. Les membres de cette commission participent également à des projets, par exemple lors des travaux réalisés au point de vente du petit marché en 2022, un risque lié aux émissions d'effluent issue des égouts a été identifié. Ce dernier a donc été pris en compte lors des travaux. Enfin, les membres du CSSCT restent en veille sur les moyens existants en matière de sécurité et informent la SODIPARC de ces derniers. A titre d'exemple, en septembre 2022 un flyer présentant des moyens de test d'alcoolémie a été distribué.



Perspectives après 2022

SODIPARC compte mener à bien plusieurs projets consistant à conforter son assise dans les mobilités :

Lancement de l'offre de Vélos en Libre-Service

SODIPARC a remporté un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Ville de Saint Denis ayant pour objet le déploiement de Vélos en Libre-Service sur le territoire de la commune. Le projet consiste à déployer sur l'ensemble du territoire 10 stations de location de vélos à la minute ou sur abonnement en libre-service de 5h00 à 22h00 du lundi au dimanche.

Création d'une filiale dédiée à la formation

La SODIPARC détient un savoir-faire quasi unique à la Réunion en matière de stationnement, la Direction Générale souhaite donc capitaliser sur ce savoir-faire afin de former le personnel qui œuvrera dans le futur sur les projets de mobilités immobiles (les parkings ou encore hubs de mobilité).

La SODIPARC détient également un savoir-faire en matière de formation spécialisée Transport (FCO, FIMO) et pourrait tout à fait non seulement former son propre personnel en la matière mais également prodiguer des formations à des tiers.

Création d'une filiale dédiée à la publicité

La SODIPARC est la seule entreprise de la Réunion qui détient à la fois des délégations de service public dans le transport et dans le stationnement. C'est également la seule entreprise qui exploite le seul téléphérique urbain de l'île.

Elle dispose de supports de communication qui, ensemble représentent un véritable atout : les parkings, les bus, les cabines de téléphérique, les stations de téléphérique et même les toits des stations (visibles depuis les cabines).

La Direction Générale souhaite donc diversifier les métiers de la SODIPARC en y ajoutant la location d'espaces publicitaires.

Délégation de Service Public CITALIS

La délégation de Service Public que détient SODIPARC au travers du groupement TENOR touche à son terme. Une fois le nouvel appel d'offres lancé, les équipes de SODIPARC seront pleinement mobilisées à y répondre en mettant notamment en avant l'expertise du groupement en matière de mobilité dans son ensemble.

L'activité stationnement :

Plusieurs projets sont à l'étude au stationnement pour 2023 :

- **Stationnement en ouvrage :**

Pour donner suite à un marché concernant une nouvelle chartre graphique, les parkings vont connaître une rénovation de la signalétique et ses locaux d'accueil. Les travaux débiteront sur le parking RIEUL.

Des projets spécifiques sont à prévoir sur le parking République qui concernera :

- La réfection de l'ascenseur (panoramique...),
- La réhabilitation de la partie basse via la sécurisation du lieu en collaboration avec la Mairie et les forces de l'ordre.

A partir de juillet 2023, le parking Labourdonnais sera ouvert aux horaires en soirée.

Les équipements de sortie des parkings vont être équipés de paiement en carte bancaire. Le paiement pourra se faire directement en borne de sortie sans passer par la caisse automatique.

Mise en place d'une nouvelle technologie de vidéo surveillance de nos parkings

Mise en place d'un service de gestion centralisée des parkings

- **Stationnement sur voirie :**

L'expérimentation du guidage à la place, aura pour objectif de faciliter la recherche de place tant sur la voirie que sur les parkings en ouvrage Via COCOPARKS

Arrivée d'un nouvel opérateur de paiement dématérialisé WHOOSH à partir duquel on peut gérer son stationnement à distance.

La ville de Saint-Denis sera la première ville des DOM TOM à posséder deux applications de stationnement.

Evolution de la tarification ainsi qu'une période de 15 minutes gratuite sur la voirie.



Annexes au rapport de gestion 2022

CONVENTIONS REGLEMENTEES SIGNIFICATIVES A L'INTERIEUR DU GROUPE

SARL TAXINOR

1.Assistance administrative, financière et opérationnelle à TAXINOR

Assistance administrative, financière et opérationnelle

Date d'effet : 1er avril 2007 – Durée 8 ans

Montant annuel : 70 000 € révisé en 2014 : 90 000 €

Produit de l'exercice : 2022 : 90 000 € (compte 706801)

2.Mise à disposition de locaux et mobilier à TAXINOR

Mise à la disposition de TAXINOR des locaux et mobilier de bureaux

Date d'effet : 1er mars 1999

Durée : 1 an (tacite reconduction)

Produit de l'exercice 2022 : 3 658,78€ HT (compte 708310)

3.Convention de règlement financier autorisant l'avance de trésorerie entre SODIPARC et TAXINOR rémunérée au taux de 2.03% par an

Date de prise d'effet : 25 mai 2016 (compte 467001)

Durée : un an (tacite reconduction)

Compte courant : 0€

4.Location véhicules TAXINOR

Mise à disposition par TAXINOR de 2 minibus FORD en vue du fonctionnement de l'activité CITYKER

Date de prise d'effet : 1er décembre 2017

Coût : 20 000.00 €

Charge de l'exercice 2022 : 20 000.00 € (compte 613570)

5. Location véhicules TAXINOR

Mise à disposition par TAXINOR de 2 minibus RENAULT Master en vue du fonctionnement de l'activité CITYKER

Date de prise d'effet : 1er novembre 2019

Coût : 22 000.00 €

Charge de l'exercice 2022 : 22 000 € (compte 613570)

6. Location véhicule TAXINOR

Mise à disposition par TAXINOR de 1 minibus PEUGEOT Rifter Master en vue du fonctionnement de l'activité CITYKER

Date de prise d'effet : 22 octobre 2022

Coût : 10 000.00 €

Charge de l'exercice 2022 : 1 945,20€ (compte 613570)

7. Assurance des véhicules d'exploitation de TAXINOR

Il s'agit de mandater la SODIPARC pour contracter les assurances pour le compte de TAXINOR.

Charges de l'exercice 2022 : 10 095,54€ HT (dont 6 934,68€ assurance 2022 et 3 160,86€ complément assurances antérieures) (compte 616400)

SAS HOIPARK

1. Constitution de la SAS HOIPARK

Société créée pour la construction, le financement, l'exploitation d'un parking d'environ 500 places du centre hospitalier régional Félix Guyon.

Participation au capital initial : 4 900 €

Rachat des parts ICADE, GTOI et JJ QUENTIN en 2014 (5 100 €)

Détention du capital à 100% (compte 261000)

Intégration au capital du compte courant 1 381 210 €

Participation totale au capital : 1 391 210 €

2. Convention d'exploitation SAS HOIPARK/SODIPARC

Contrat de prestation pour l'exploitation de la future concession du parking du CHR Félix Guyon de 498 places d'un montant de 242 000 € HT en valeur 1er janvier 2012.

Date d'effet du contrat : 29 juin 2011- durée 25 ans

Produit de l'exercice 2022 : 306 202,60 € (706810)

3. Convention de gestion SAS HOIPARK/SODIPARC

Contrat de gestion administrative et financière de la SAS HOIPARK pour un montant annuel de 3 600 € HT jusqu'à la mise en service, puis 15 150 € HT

Date d'effet du contrat : 29 juin 2011 – durée 25 ans

Produit de l'exercice 2021 : 107 808,82 € (compte 706801)

4. Convention de gestion SODIPARC/HOIPARK

Avenant n°1 Il s'agit d'un mandat donné à la SODIPARC pour contracter les assurances pour le compte d'HOIPARK. Conformément aux engagements de la convention de crédit entre CEPAC et HOIPARK, l'assureur de SODIPARC cèdera ses créances à la CEPAC en cas de sinistre.

Prise d'effet : 15 novembre 2013.

Montant de l'assurance annuelle 2022 : 17 195,32 € HT

1. Constitution de la SAS ETOI'L

Société créée pour l'exploitation, l'entretien et la maintenance du transport par câble.

Participation au capital initial : 25 300 €

Détention du capital à 46% (compte 261110)

2. Contrat d'assistance et suivi administratif

Contrat de suivi administratif conclut dans le cadre du Marché pour l'exploitation du réseau téléphérique transport par câble (TPC) Chaudron-Bois de Nèfles incluant les frais de domiciliation, le service de gestions de ressources humaines, la tenue et suivi de la comptabilité et le support marketing.

Date de prise d'effet : 15/03/2022

Durée : 5 ans.

Montant annuel : 117 966,87 € H.T. (compte 706804)

3. Convention de trésorerie

Convention de trésorerie autorisant les avances de trésorerie entre ETOI'L et SODIPARC

Rémunéré au taux de 0.5% l'an

Date de prise d'effet : 15/03/2022

Durée : un an (tacite reconduction)

Montant compte courant : 140 000,00 € (compte 451003)

Produit d'intérêt de l'exercice 2022 : 540,09 € H.T. (compte 451003/761500)

